



Évaluation du patrimoine urbain

ARRONDISSEMENT de Pointe-Claire

Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine
Direction du développement urbain
Division du patrimoine et de la toponymie

Évaluation du patrimoine urbain

ARRONDISSEMENT

de Pointe-Claire

Montréal 

Étude réalisée par le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine

Direction du développement urbain, sous la direction de Madame Céline Topp

Cette analyse du patrimoine urbain a été réalisée par la Division du patrimoine et de la toponymie sous la direction de Jean-François Gravel, chef de division. Le travail a été effectué de janvier 2003 à mai 2004 dans le cadre de la préparation du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, qui a été adopté par le Conseil municipal le 23 novembre 2004. L'équipe du projet comprend, pour l'évaluation du patrimoine bâti et la recherche historique, Julie Boivin, Elizabeth Bonner, Anne-Marie Dufour, Guy Lafontaine, Christiane Lefebvre et Pierre-Paul Savignac, architectes, et Denise Caron, historienne. La recherche et l'écriture pour le patrimoine archéologique ont été réalisées par Claire Mousseau, archéologue, avec la collaboration de Françoise Duguay, François Bélanger, Anne-Marie Balac et Christian Roy, également archéologues. De plus, Gisèle Trépanier, conseillère en aménagement, et Nicole Halpert, chargée de communication, ont participé à la révision des textes tandis que Ginette Bouchard, secrétaire d'unité administrative, a procédé à la saisie de texte. Finalement, nous tenons à remercier nos collaborateurs des directions de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des arrondissements.

Remerciements

Direction du développement urbain, sous la direction de Madame Céline Topp

Rendus cartographiques :

Division des politiques et du Plan d'urbanisme

Révision linguistique :

Sylvie Poulin

Conception graphique et mise en page :

Marie Violaine Lamarche

Photographies :

Ville de Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, P. Fauteux,

Société pour la sauvegarde du patrimoine de Pointe-Claire

Ce document fait partie d'une série de cahiers qui ont été réalisés pour chacun des 27 arrondissements de la Ville de Montréal. Les différents cahiers d'évaluation du patrimoine urbain peuvent être consultés sur notre site internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/patrimoine

ISBN 2-7647-0448-8

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2005

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2005

Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine
Direction du développement urbain
Division du patrimoine et de la toponymie

TABLE DES MATIÈRES
ARRONDISSEMENT
de Pointe-Claire

7	AVANT-PROPOS
9	I. CADRE MÉTHODOLOGIQUE
9	1.1 Introduction
9	1.2 Le cadre bâti d'intérêt patrimonial
9	1.2.1 Approche, étapes et résultats
11	1.2.2 Critères de sélection
14	1.3 Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial
14	1.4 Le patrimoine archéologique
14	1.4.1 Le caractère spécifique de ce patrimoine
16	1.4.2 La démarche générale d'acquisition de connaissances et de conservation
17	1.4.3 L'approche méthodologique et l'identification du patrimoine archéologique au Plan d'urbanisme
19	1.5 Nouvelles perspectives
21	2. HISTORIQUE
25	3. ÉVALUATION DU PATRIMOINE URBAIN
25	3.1 Mise en situation
27	3.2 Résultat de l'analyse
27	3.2.1 Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial
27	3.2.2 Le cadre bâti d'intérêt patrimonial
27	A Les secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle
30	B Les secteurs de valeur patrimoniale intéressante
34	C Les ensembles urbains d'intérêt
35	D Les immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle
36	E Les immeubles de valeur patrimoniale intéressante <i>Carte synthèse: Évaluation du patrimoine urbain</i>
39	3.2.3 Le patrimoine archéologique
40	A Les secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel
43	B Les secteurs d'intérêt archéologique
44	C Les sites archéologiques
45	D Les biens culturels à statut <i>Carte synthèse: Le patrimoine archéologique</i>
49	4. RECOMMANDATIONS
49	4.1 Générales à l'échelle de l'arrondissement
50	4.2 Générales à l'échelle montréalaise
51	4.3 Spécifiques à l'arrondissement
53	BIBLIOGRAPHIE

Le repérage du patrimoine urbain dont nous faisons état ici a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, qui a été adopté par le Conseil municipal le 23 novembre 2004.

Le chapitre 2 de la première partie du Plan d'urbanisme formule différentes orientations d'aménagement pour Montréal et comprend une section sur le patrimoine bâti, archéologique et naturel. Le repérage des secteurs et bâtiments d'intérêt patrimonial et des secteurs d'intérêt archéologique contribuera à atteindre l'objectif de conservation énoncé dans le Plan. Il a été mené par la Division du patrimoine et de la toponymie en collaboration avec la Division des politiques et du Plan d'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, de janvier 2003 à mai 2004. En ce qui a trait aux sites archéologiques recensés, la liste a été mise à jour en mars 2004.

Préparés par la Division du patrimoine et de la toponymie, les « Cahiers d'arrondissement » présentent la méthodologie du travail de repérage, un bref historique de chacun des arrondissements, les résultats complets du repérage du patrimoine bâti et archéologique, la justification des choix des secteurs, des recommandations et une bibliographie. Ces cahiers, qui constituent un document d'appoint au Plan d'urbanisme, s'adressent d'abord aux citoyens et aux gestionnaires des arrondissements afin de les sensibiliser à l'importance de conserver le patrimoine de leur localité, ainsi que de les aider à mieux comprendre le territoire et à développer des outils de gestion et de contrôle appropriés pour assurer la conservation de leur patrimoine urbain.

C'est la première fois que l'on entreprend un tel travail pour les 27 arrondissements de l'île, travail qui suppose non seulement l'examen de nouvelles thématiques et l'établissement de collaborations avec les arrondissements de Montréal, mais aussi une harmonisation des visions et des représentations que les arrondissements ont de leur patrimoine. Par exemple, dans certains cas, seul le patrimoine du Régime français était privilégié; ailleurs, on n'avait jamais considéré que le parc immobilier plus récent puisse avoir une valeur patrimoniale. Ce repérage connexe au Plan d'urbanisme constitue donc une chance unique de faire converger des visions différentes et d'envisager le patrimoine de l'ensemble des arrondissements de Montréal dans une perspective commune.

I.1 Introduction

Le patrimoine urbain montréalais ne se limite pas à une addition de bâtiments individuels de grand intérêt. Il porte aussi l’empreinte des époques passées sous forme de tracés de rues, de paysages, de constructions, d’éléments naturels, de vestiges archéologiques ou de vues exceptionnelles. Le patrimoine urbain forme l’environnement dans lequel nous vivons aujourd’hui et chacune de ses composantes entretient des relations complexes avec les autres. Ainsi, un bâtiment contribue à la qualité et à l’identité d’un lieu, et inversement, certaines qualités qui lui sont extérieures rehaussent son attrait. Par exemple, une église et une école donnant sur un parc ajoutent à son intérêt; un aménagement paysager particulier, tel un écrin, peut contribuer à rehausser la valeur patrimoniale d’un bâtiment; une habitation plutôt modeste peut se trouver dans un secteur qui présente de belles qualités d’ensemble (homogénéité, couvert végétal, etc.); et des rues peuvent offrir des vues exceptionnelles sur un élément naturel ou construit. La nature multidimensionnelle du patrimoine urbain fait qu’on ne peut considérer ses composantes isolément. Ainsi, l’ancienneté, le potentiel d’évocation historique, la qualité architecturale, l’harmonie et les qualités visuelles, la présence d’éléments naturels, le tracé des rues, le potentiel ou l’intérêt archéologique sont autant de facteurs que nous avons pris en compte afin de jeter les bases d’une meilleure intégration du patrimoine aux problématiques urbaines.

La structure méthodologique comprend trois volets. Le premier traite de l’approche et des critères employés pour le cadre bâti d’intérêt patrimonial, le second explique ce que nous entendons par la notion de tracés fondateurs d’intérêt patrimonial, et le troisième expose les critères utilisés pour le patrimoine archéologique.

I.2 Le cadre bâti d’intérêt patrimonial

I.2.1 Approche, étapes et résultats

L’approche choisie pour la sélection des bâtiments et secteurs s’appuie sur le concept de paysage urbain développé par Kevin Lynch, selon lequel le territoire se découvre à partir de l’intérieur et non à vol d’oiseau (en plan), et se compose d’une succession de séquences visuelles expérimentées le long d’un parcours.

Cette approche, basée sur l’expérience spatiale, comporte au moins deux implications. L’une marque notre préférence pour la considération des bâtiments exceptionnels ou intéressants dans leur contexte plutôt qu’en tant qu’objets isolés. L’autre est que les limites des secteurs sélectionnés sont déterminées par le champ visuel. Ces limites ne sont donc pas arbitrairement placées au centre des rues mais bien au fond des lots afin d’englober toutes les composantes du champ visuel.

Même si elles sont réalisées pour tout le territoire de la ville de Montréal, la sélection et la qualification des bâtiments et secteurs patrimoniaux peuvent contribuer à faire ressortir la spécificité des arrondissements. En effet, Montréal est composée de différents territoires qui possèdent une identité et une histoire propres qui méritent d’être reconnues. Nous avons pris le parti de choisir l’arrondissement comme échelle d’observation du territoire afin de dégager ces spécificités locales. De la sorte, les arrondissements qui ont connu un développement plus récent sont également considérés et les particularités de leur patrimoine sont reconnues.

Si ce repérage fondé sur l'expérience spatiale prend largement appui sur un travail d'observation sur le terrain, il n'aurait pu être achevé sans l'étude de sources documentaires. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un processus linéaire, voici les principales étapes suivies par la Division du patrimoine et de la toponymie :

- 1) Préparation de critères de sélection.
- 2) Rencontre avec chacun des 27 arrondissements pour exposer la démarche et les critères de sélection.
- 3) Visite du territoire de chacun des arrondissements avec les professionnels concernés.
- 4) Recherche et étude de la documentation existante pour chacun des arrondissements :
 - inventaires, études patrimoniales, études typomorphologiques, monographies, dépouillement de périodiques, bases de données (Service des immeubles, Communauté urbaine de Montréal, Fondation du patrimoine religieux, etc.);
 - cartographie ancienne et photos aériennes.
- 5) Collecte d'informations thématiques :
 - inventaires (les églises, les écoles, etc.), dépouillement de périodiques (le patrimoine moderne, etc.);
 - consultation d'un expert en patrimoine industriel.
- 6) Élaboration d'un historique et d'une bibliographie pour chacun des arrondissements.
- 7) Analyse de la documentation et détermination préliminaire des territoires et immeubles d'intérêt pour chacun des arrondissements.
- 8) Travail sur le terrain : repérage en voiture et à pied avec la collaboration de certains arrondissements.
- 9) Photographies et report des données spatiales sur des cartes.
- 10) Vérification de la cohérence du traitement des secteurs d'intérêt qui chevauchent plusieurs arrondissements.
- 11) Catégorisation des secteurs et immeubles d'intérêt patrimonial (exceptionnels et intéressants).
- 12) Rédaction de courts textes résumant l'intérêt patrimonial de chacun des secteurs sélectionnés.

- 13) Préparation des cartes et listes finales.
- 14) Identification de quelques bâtiments et secteurs d'intérêt patrimonial exceptionnel qui se démarquent à l'échelle montréalaise (les incontournables).

Tout au long des différentes étapes du projet, les résultats du travail ont été bonifiés par les connaissances des professionnels des arrondissements et de divers comités rattachés à la préparation du Plan d'urbanisme.

Les résultats du repérage du patrimoine urbain se présentent sous forme de listes de bâtiments et de cartes définissant des secteurs d'intérêt. Il est important de comprendre que ces deux éléments ne peuvent être dissociés l'un de l'autre – ils sont complémentaires. Ainsi, on a inclus dans les listes tous les bâtiments exceptionnels de chacun des arrondissements, mais il était impossible d'inscrire tous les bâtiments intéressants, étant donné leur trop grand nombre. Nous nous sommes donc limités à nommer individuellement les bâtiments qualifiés d'intéressants qui se trouvaient à l'extérieur de secteurs d'intérêt. Ces deux outils doivent donc être interprétés en complémentarité.

Le système d'identification des secteurs utilisé dans le document correspond à celui des cartes. Le premier chiffre correspond au numéro d'arrondissement. Il est suivi de la lettre E pour les secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle, de la lettre I pour les secteurs de valeur patrimoniale intéressante, de la lettre N pour les secteurs industriels d'intérêt ou par la lettre U pour les secteurs urbains d'intérêt. Le deuxième chiffre correspond au numéro du secteur.

L'échéancier de réalisation du Plan d'urbanisme, les ressources disponibles ainsi que l'état actuel des connaissances sur les différents bâtiments et lieux d'intérêt ont été déterminants quant à la méthodologie adoptée. Ces contraintes inévitables ont constitué un défi de taille pour la production de ce document qui est, malgré tout, une base solide à partir de laquelle on pourra amorcer une réflexion plus poussée sur la protection du patrimoine montréalais.

I.2.2 Critères de sélection

LES SECTEURS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Les secteurs d'intérêt patrimonial ont été sélectionnés sur la base des critères suivants¹:

- leur capacité de témoigner d'un thème ou d'un événement historique;
- leur qualité architecturale (forme, usage, technologie constructive);
- leur participation à la qualité de la vie urbaine et du paysage.

À titre d'exemple, on identifie le noyau originel d'un village, un pôle d'activité lié à la concentration d'équipements collectifs, un quartier ouvrier du début du siècle, etc. Cette notion de patrimoine est englobante et correspond aux nouvelles tendances véhiculées par les chartes internationales en matière de conservation.

Tous les secteurs identifiés ont ensuite été qualifiés comme suit²:

- **Exceptionnels**: secteurs ayant conservé leurs qualités au chapitre des aménagements urbains, des implantations de bâtiments, de la géographie et des paysages et qui regroupent des suites architecturales, des alignements de bâtiments d'intérêt patrimonial, des zones unifiées par une fonction ou une typologie architecturale. Les ensembles de cette catégorie ont subi relativement peu de perturbations et présentent un caractère d'harmonie formelle et fonctionnelle. De plus, ils sont souvent reconnus comme des témoins historiques importants.

- **Intéressants**: ensembles comprenant plusieurs bâtiments et certaines caractéristiques environnementales qui présentent un intérêt patrimonial. Ce sont toutefois des ensembles dont la trame urbaine peut avoir été partiellement modifiée, qui ont pu connaître un certain nombre de perturbations et qui renferment parfois des constructions peu intégrées à l'ensemble. Certaines zones dont l'état est moins satisfaisant sur le plan architectural ou environnemental pourraient présenter un intérêt si une action de mise en valeur était entreprise.

Dans tous les cas, l'échelle de comparaison pour cette qualification est l'arrondissement, c'est-à-dire que nous avons identifié les secteurs exceptionnels et intéressants propres à l'arrondissement, ce qui fait ressortir sa spécificité dans l'ensemble montréalais. Lorsqu'un secteur se révèle avoir une importance à l'échelle montréalaise, on pourra recommander sa protection en procédant à la constitution d'un site du patrimoine en vertu de la *Loi sur les biens culturels du Québec*³.

1 Ces critères sont issus du document de travail Guide de gestion des études patrimoniales préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en 2001 et révisé en 2003.

2 Ces critères sont inspirés du *Guide d'évaluation des biens culturels et des districts historiques* de la Ville d'Ottawa, 1987.

3 Conformément au document de travail *Citation et constitution de sites du patrimoine* préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en novembre 2003.

LES IMMEUBLES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Les immeubles d'intérêt patrimonial ont été sélectionnés sur la base des critères suivants⁴ :

- leur capacité de témoigner d'un thème ou d'un événement historique ;
- leur qualité architecturale (forme, usage, technologie constructive) ;
- leur participation à la qualité de la vie urbaine et du paysage.

Cette notion de patrimoine est englobante et correspond aux nouvelles tendances véhiculées par les chartes internationales en matière de conservation. Outre l'architecture monumentale, elle inclut donc l'architecture vernaculaire, le patrimoine moderne, le patrimoine industriel, etc.

Dans les cas du patrimoine moderne et du patrimoine industriel, nous avons jugé utile d'utiliser des critères spécifiquement adaptés à ces réalités.

Patrimoine moderne : Des bâtiments peuvent être considérés comme faisant partie du patrimoine moderne s'ils ont été construits entre 1930 et 1975 et qu'ils illustrent les caractéristiques de cette époque relativement⁵ :

- aux conditions sociales, économiques et politiques changeantes ;
- aux progrès technologiques rapides ;
- aux nouvelles façons d'exprimer les formes et de répondre aux besoins fonctionnels.

Patrimoine industriel : Le patrimoine industriel commande aussi une adaptation des critères en usage pour reconnaître sa spécificité, notamment quant à la primauté de la fonction sur l'esthétique architec-

turale ainsi qu'à son lien particulier avec la trame urbaine. Les critères utilisés sont les suivants⁶ :

- la valeur historique et sociale d'une industrie dans le développement de l'arrondissement, de la ville ou même de la province et du pays ;
- l'intégrité du complexe (ancienneté, évolution architecturale, évolution technologique) ;
- le procédé de production particulier ;
- le lien avec les voies de transport ;
- le lien avec le développement des quartiers ouvriers ;
- l'insertion dans le paysage urbain.

Finalement, tous les immeubles d'intérêt patrimonial ont été qualifiés comme suit⁷ :

- **Exceptionnel :** un bâtiment ancien par rapport aux autres bâtiments de l'arrondissement construits aux mêmes fins et(ou) qui affiche des caractéristiques inhabituelles ou remarquables quant à son architecture (par rapport à des bâtiments comparables) et qui n'a pas subi de modifications extérieures importantes. De plus, il sert souvent de point de repère ou est reconnu comme un témoin historique important.
- **Intéressant :** un bâtiment qui n'est pas nécessairement plus ancien que ceux construits aux mêmes fins dans l'arrondissement, qui affiche certaines caractéristiques inhabituelles ou remarquables par rapport à des bâtiments comparables mais dans une moindre mesure que dans la catégorie précédente, et qui peut avoir subi quelques modifications.

4. Ces critères sont issus du document de travail *Guide de gestion des études patrimoniales* préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en 2001 et révisé en 2003.

5. Ces critères sont issus du *Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada : La commémoration du patrimoine bâti canadien de l'ère moderne* préparé par Parcs Canada en 2001.

6. Ces critères proviennent de l'*Évaluation du patrimoine industriel : critères généraux*, document préparé par Archémi pour le compte de la Ville de Montréal en 2003.

7. Ces critères sont inspirés du *Guide d'évaluation des biens culturels et des districts historiques* de la Ville d'Ottawa, 1987.

Comme dans le cas des secteurs d'intérêt patrimonial, l'échelle de comparaison pour ce travail de qualification est l'arrondissement, c'est-à-dire que nous avons identifié les bâtiments exceptionnels et intéressants propres à l'arrondissement, ce qui fait ressortir sa spécificité dans l'ensemble montréalais. Lorsqu'un bâtiment se révèle avoir une importance à l'échelle montréalaise, on pourra recommander sa protection par la citation en vertu de la *Loi sur les biens culturels du Québec*⁸.

NOTIONS NOUVELLES

Les ensembles urbains d'intérêt: Le Plan d'urbanisme reconnaît l'intérêt de certains développements résidentiels d'après-guerre, qui composent une part importante du patrimoine des anciennes banlieues, en créant une catégorie appelée Ensembles urbains d'intérêt. On y retrouve, entre autres, des ensembles homogènes de bungalows, des secteurs de maisons qui adoptent le modèle développé par la Wartime Housing Limited ou des exemples des premières coopératives d'habitation. Leur repérage est exploratoire et vise à les intégrer au Plan en les reliant pour une première fois à des préoccupations de conservation du patrimoine. Ces ensembles urbains d'intérêt ont été sélectionnés lorsqu'ils présentent les qualités suivantes:

- ensemble représentatif des nouvelles façons d'habiter qui sont apparues pendant la Seconde Guerre mondiale;
- ensemble représentatif du boom démographique et du développement de la banlieue après la Seconde Guerre mondiale;
- projets d'ensemble présentant une certaine homogénéité des caractéristiques architecturales.

Les ensembles industriels d'intérêt: Le Plan d'urbanisme signale l'importance du patrimoine industriel montréalais en créant une catégorie particulière – Ensembles industriels d'intérêt. Cette catégorie est d'autant plus justifiée que le regard posé sur ces sites est différent en raison de leur taille et de leur complexité, de la primauté de leur fonction sur l'esthétique architecturale ainsi que de leur lien particulier avec la trame urbaine.

De plus, les ensembles industriels d'intérêt offrent des possibilités de mise en valeur nombreuses et variées. Il peut s'agir autant de restauration que d'interprétation du lieu. Cette diversité d'interventions possibles commande une excellente connaissance des lieux et activités de production, laquelle est malheureusement trop souvent embryonnaire actuellement. L'amélioration de cette connaissance est pourtant nécessaire pour permettre des interventions éclairées et même innovatrices qui inscriront pleinement ce patrimoine dans la vie urbaine contemporaine.

Le critère qui préside à la sélection d'un ensemble industriel d'intérêt est le regroupement particulièrement complexe de bâtiments industriels, structures de génie civil, machines, instruments, outils et équipements divers appartenant à une seule ou à plusieurs compagnies.

⁸ Conformément au document de travail *Citation et constitution de sites du patrimoine* préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en novembre 2003.

I.3 Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial

Sur l'île de Montréal, l'organisation du territoire remonte dans certains cas au XVII^e siècle. De cette organisation naissent les voies de circulation qui sont souvent les marques les plus anciennes du Montréal agricole qui prévalait avant l'urbanisation. En effet, dès 1663, les sulpiciens deviennent seigneurs de l'île de Montréal. Ils planifient alors le territoire pour l'ouvrir à la colonisation. Pour cela, l'île est divisée en côtes – chacune, dénommée par les sulpiciens, désigne un ensemble de terres pouvant compter quelques dizaines de concessions et représentant une unité de territoire. Les terres individuelles sont des bandes parallèles étroites et longues. Pour chaque côte est prévu l'emplacement d'un chemin. Cela donne une idée du mode d'occupation du sol du système seigneurial mis en place sous le Régime français. Le système des côtes constitue la structure de base du peuplement de l'île sur laquelle s'appuiera tout développement postérieur.

En raison de l'insularité de la seigneurie de Montréal et de la présence du mont Royal, ce système de côtes présente toutefois une organisation originale. En effet, si dans la vallée du Saint-Laurent les côtes intérieures sont parallèles au fleuve, ce n'est pas nécessairement le cas à Montréal. C'est ainsi que, sur l'ensemble de l'île, le réseau routier qui dessert ces côtes présente une configuration propre. Ce réseau primitif, clairement illustré sur la carte de Jobin de 1834, montre l'ensemble des tracés fondateurs qui serviront par la suite d'épine dorsale au développement des quartiers. Grâce à cette carte, on comprend bien la structure du réseau des chemins à son apogée, à l'époque où l'île de Montréal était encore très fortement rurale.

Plusieurs de ces chemins se sont transformés en autoroutes et boulevards, d'autres ont conservé un potentiel évocateur du Montréal rural ancien, et quelques-uns se sont fortement urbanisés.

Parmi ces tracés fondateurs, nous avons sélectionné les tronçons qui présentent un intérêt patrimonial parce qu'ils relient toujours des bâtiments parmi les plus anciens de Montréal ou qu'ils sont bordés de bâtiments d'intérêt patrimonial. Ces tracés servent en quelque sorte de fil conducteur pour la compréhension du territoire. Ils permettent, entre autres, d'expliquer la présence d'un paysage rural ou de bâtiments anciens d'intérêt patrimonial qui apparaissent autrement un peu perdus dans la trame urbaine actuelle. En reliant différents éléments isolés, ces tronçons leur confèrent une importance accrue.

I.4 Le patrimoine archéologique

I.4.1 Le caractère spécifique de ce patrimoine

Le patrimoine archéologique est «... la partie de notre patrimoine matériel pour laquelle les méthodes de l'archéologie fournissent les connaissances de base. Le patrimoine archéologique englobe toutes les traces de l'existence humaine et concerne les lieux où se sont exercées les activités humaines, quelles qu'elles soient, les structures et les vestiges abandonnés de toutes sortes, en surface, en sous-sol ou sous les eaux, ainsi que le matériel qui leur est associé. Le patrimoine archéologique est une richesse culturelle fragile et non renouvelable».⁹

⁹ Extrait de la *Charte pour la protection et la gestion du patrimoine archéologique*, ICAHM, ICOMOS International, 1990.

La notion de patrimoine archéologique se rattache d'abord à un lieu physique, le site archéologique, qui correspond à tout espace dont le sous-sol recèle des vestiges d'occupation ancienne – ouvrages et constructions de tous types, objets témoins et tout autre élément matériel issu de l'action humaine. Le caractère enfoui des sites archéologiques fait que, contrairement à d'autres catégories de biens patrimoniaux, ce patrimoine constitue une ressource dont il est difficile de dresser rapidement un inventaire exhaustif. De nombreux sites, de natures diverses et de toutes époques, restent ainsi à découvrir sur le territoire de l'île de Montréal. Toute tentative de cerner la réalité du patrimoine archéologique ne pourra donc constituer qu'un exercice partiel de mise à jour des connaissances acquises. Cette part d'inconnu explique l'extrême vulnérabilité de ce patrimoine et les difficultés particulières d'en assurer la protection face aux exigences modernes du développement urbain.

Un second aspect important a trait au patrimoine archéologique en tant qu'objet de connaissance. L'archéologie constitue une discipline dont une des missions est l'étude des sociétés passées par l'intermédiaire des vestiges matériels que ces sociétés ont laissés derrière elles. Il s'agit, de plus, de la seule discipline qui traite dans le temps et l'espace de l'évolution de l'ensemble des sociétés humaines. Sa contribution est unique notamment en ce qui concerne la longue trajectoire suivie par l'humanité avant l'apparition de l'écriture. L'archéologie s'intéresse à toutes les sociétés, sans égard à leur origine ou à leur forme d'organisation, qu'elles soient, comme en Amérique, de souche autochtone, européenne ou autre.

À L'ÉCHELLE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

L'archipel de Montréal comprend trois nappes d'eau importantes, trois canaux d'écoulement, une vingtaine de rapides, trois cents îles (dont deux majeures, Montréal et Jésus) et plus de mille kilomètres de rives. Montréal est également le point de rencontre de trois grandes voies fluviales – le Saint-Laurent qui donne accès à l'Atlantique et aux Grands Lacs, le Richelieu d'où il est possible d'atteindre l'Hudson et l'État de New York, ainsi que l'Outaouais qui ouvre la porte vers l'ouest et le nord. L'importance de l'île de Montréal pour les Amérindiens s'explique tout particulièrement par cette localisation à la confluence et à proximité de plusieurs cours d'eau. Ces axes hydrographiques sont les routes traditionnelles de commerce au cours de la préhistoire et au début de la période historique. De plus, l'île de Montréal, la plus grande de l'archipel, comporte des terrasses de quinze, trente et cinquante mètres d'élévation ou même plus, en référence au mont Royal. Ces terres ont pu accueillir des populations humaines depuis 8 000 ans avant aujourd'hui, si l'on se fie aux premières découvertes archéologiques effectuées dans la vallée du Saint-Laurent.

La plus ancienne manifestation humaine recensée sur l'île de Montréal date de la fin de la période archaïque, entre 5 000 et 4 000 ans avant aujourd'hui. Cette occupation par les Amérindiens, au cours des périodes préhistorique et de contact, est un volet unique du passé de l'île de Montréal.

Pour la période historique, la documentation et les cartes anciennes fournissent des éléments interprétatifs valables, à partir des premières chroniques du XVI^e siècle jusqu'à nos jours. Elles sont cependant souvent muettes sur les différents aspects des modes de vie de certaines époques et de certains groupes et individus, de même que sur l'emplacement exact et l'organisation spatiale de plusieurs lieux d'exploitation et d'habitation, comme les avant-postes de Ville-Marie. Elles se taisent parfois volontairement et, en

d'autres occasions, ne font état que des préoccupations des classes dirigeantes, des autorités, de l'élite. L'archéologie pare à ces lacunes car elle étudie les traces concrètes laissées par les différents occupants. En milieu urbain, l'archéologie étudie en outre l'évolution de la forme urbaine et des formes concrètes, dans l'espace et dans le temps, pour idéalement accéder aux fondements de la culture.

Les recherches archéologiques menées à ce jour sur l'île de Montréal documentent une séquence d'occupation s'étirant sur plusieurs millénaires et associée à la présence de groupes aux horizons culturels et temporels fort diversifiés : campement amérindien, halte, carrière préhistorique pour l'extraction de la pierre, lieu de sépultures amérindiennes, noyau initial de Ville-Marie, lieux de fondation, forts et missions, bourgs anciens, moulin seigneurial, lieux de culte, cimetières (catholiques, protestants et juifs), complexes institutionnels, anciens faubourgs, villas, marchés publics, dépotoirs, complexes agricoles, complexes industriels, ouvrages de génie civil, etc., et les formes du paysage ancien de l'île de Montréal : terrasses, collines, ruisseaux, rivières, lacs, tourbières.

1.4.2 La démarche générale d'acquisition de connaissances et de conservation

Le site archéologique constitue le fondement concret de la démarche de conservation et de mise en valeur du patrimoine archéologique. La valeur intrinsèque du site archéologique, tout comme l'intérêt de procéder à son investigation, doivent être évalués en fonction de critères relatifs à sa signification, et non pas essentiellement relever de considérations touchant sa grande ancienneté ou le caractère plus ou moins monumental des vestiges qu'il recèle.

En milieu urbain ou aménagé de longue date, la démarche suivie consiste, au moyen de l'analyse des cartes anciennes, des documents d'archives, des données environnementales et des données archéologiques acquises, à caractériser la séquence d'occupation et le processus d'aménagement du territoire. Il s'agit de confronter les caractéristiques géographiques aux caractéristiques culturelles des sociétés ayant habité ou pu habiter un territoire, et de comprendre dans quelle mesure les occupations successives ont structuré le milieu d'origine et affecté les vestiges d'occupations antérieures. Cette étape est celle de l'étude de potentiel archéologique. La seconde étape consiste, en fonction des résultats de l'étude de potentiel archéologique, à procéder à une évaluation sur le terrain afin de vérifier la localisation précise, la nature et le degré d'intégrité des ressources archéologiques en place. Il s'agit de l'inventaire archéologique réalisé par des forages, sondages et tranchées exploratoires.

Selon la nature des découvertes découlant de l'inventaire archéologique, plusieurs avenues sont envisageables selon la valeur scientifique, didactique et symbolique du site et du contexte. Dans le cas d'un site archéologique de grand intérêt, il pourra être nécessaire d'assurer en priorité sa conservation *in situ*. Une réserve archéologique est souvent garante de la mise en valeur de ce patrimoine. La plupart des interventions archéologiques à Montréal surviennent dans le cadre de projets d'aménagement du territoire. Les mesures de protection du patrimoine archéologique peuvent alors entraîner la conservation intégrale *in situ* de certains vestiges, la mise en valeur *in situ* de vestiges, la relocalisation du projet d'aménagement, une modification du projet d'aménagement ou encore une fouille archéologique préventive sur les sites d'intérêt de façon à assurer une récupération maximale d'informations.

La majorité des sites archéologiques de l'île de Montréal se trouvent dans des espaces divers – sous-sol de bâtiment, terrain vacant, boulevard, rue, ruelle, square, place, parc, parc-nature – souvent menacés par des réaménagements, de nouvelles constructions et une modernisation des services publics souterrains. L'intégration de ce patrimoine dans les programmes de régénération du tissu urbain de Montréal devient donc prioritaire. C'est pourquoi la reconnaissance du patrimoine archéologique dans le Plan d'urbanisme de Montréal permettra de prévenir l'interférence négative des usages actuels de la ville et assurera la protection et la mise en valeur de vestiges et de sites archéologiques d'un grand intérêt pour l'histoire de Montréal.

1.4.3 L'approche méthodologique et l'identification du patrimoine archéologique au Plan d'urbanisme

En lien avec la confection du Plan d'urbanisme, la Ville de Montréal a réalisé une étude des sites archéologiques recensés en date de l'année 2003 et des secteurs d'intérêt archéologique. Cette étude s'étend à la partie montréalaise de l'archipel de Montréal, qui comprend l'île de Montréal mais aussi l'île des Sœurs, l'île aux Hérons, l'île aux Chèvres, l'île Dorval et d'autres. Ce faisant, elle assure une vision d'ensemble du territoire et met en perspective les espaces urbanisés où le patrimoine archéologique nécessite des mesures de protection. Pour comprendre la portée de la démarche, il est nécessaire de rappeler que seule une infime quantité des sites archéologiques sur l'île de Montréal sont connus.

Dans un premier temps, l'étude s'est attachée à localiser précisément et à évaluer les sites archéologiques déjà recensés et inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec, et dans un second temps, à qualifier, localiser et prioriser des secteurs d'intérêt archéologique.

LES SITES ARCHÉOLOGIQUES RECENSÉS

Au Québec, en vertu de la *Loi sur les biens culturels*, tout site archéologique découvert est codifié selon le code Borden et inscrit à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec. Le code Borden est un système d'enregistrement des sites archéologiques utilisé à l'échelle du Canada. Il permet de localiser un site archéologique d'après sa position géographique, longitude et latitude (ex. : BjFj), et selon l'ordre successif des découvertes archéologiques (ex. : BjFj-1). Au Québec, c'est le ministère de la Culture et des Communications qui a la responsabilité de tenir l'Inventaire des sites archéologiques de la province et qui attribue les codes Borden.

La Ville de Montréal a donc enrichi le Répertoire informatisé des sites archéologiques des données à l'échelle de l'île de Montréal. Les 191 sites archéologiques recensés en date de 2004 ont été caractérisés individuellement. Les critères utilisés pour cette évaluation sont :

- l'état de conservation physique du site et de son environnement immédiat, en considérant que plusieurs sites archéologiques recensés ont été détruits lors de travaux d'excavation ou ont fait l'objet de fouilles archéologiques ;
- la qualité documentaire des couches et des vestiges archéologiques, leur représentativité, leur unicité, leur ancienneté et, dans certains cas, leur capacité d'évocation.

Deux catégories ont été distinguées : les sites archéologiques intègres qui doivent être protégés et les sites archéologiques altérés qui ne nécessitent aucune mesure de protection. Tous ont été cartographiés, y compris les sites archéologiques altérés car ils sont révélateurs du potentiel archéologique d'un milieu donné.

LES BIENS CULTURELS À STATUT

La notion de bien culturel intègre, d'une part, les sites archéologiques et les biens archéologiques classés et, d'autre part, les sites historiques classés et les monuments historiques classés ou reconnus, l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, l'arrondissement naturel de Saraguay, les monuments cités et les sites du patrimoine. Tous ces biens ont fait l'objet d'un examen à partir de la documentation disponible afin de déterminer leur intérêt archéologique et, en conséquence, la nécessité d'une protection du patrimoine archéologique sur ces propriétés. Seuls les grands ensembles à statut sont cartographiés, les autres biens culturels étant présentés par arrondissement.

LES SECTEURS D'INTÉRÊT ARCHÉOLOGIQUE ET LES SECTEURS D'INTÉRÊT ARCHÉOLOGIQUE À FORT POTENTIEL

Le secteur d'intérêt archéologique est un territoire susceptible de renfermer des sites et des vestiges des périodes préhistorique, de contact et historique eu égard à ses caractéristiques géomorphologiques, biophysiques, archéologiques et historiques.

Des études plus poussées doivent y être réalisées afin d'évaluer précisément la qualité de préservation du milieu physique. La probabilité de découverte de témoins archéologiques demeure à ce jour difficile à estimer si l'on considère l'environnement et son degré de perturbation moderne. Il est donc nécessaire que les citoyens collaborent en communiquant toute découverte de vestiges dans les secteurs d'intérêt archéologique.

Le secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel est un territoire dont l'évaluation du contexte biophysique ainsi que des caractéristiques géomorphologiques, archéologiques et historiques démontre une forte possibilité qu'il recèle des vestiges

archéologiques. La qualité de préservation du milieu physique, la densité des témoins archéologiques en sous-sol et(ou) hors sol et leur capacité de contribuer à la connaissance constituent des facteurs qui rehaussent le niveau d'intérêt accordé à un endroit particulier. Le secteur d'intérêt archéologique « à fort potentiel » est un territoire où des mesures de protection des sites éventuels sont nécessaires.

Pour chacun des 27 arrondissements de l'île de Montréal, l'identification des secteurs qui présentent un intérêt archéologique constitue une étape préalable à la protection des éventuels témoins archéologiques. Cet exercice, qui est d'ailleurs une première sur le territoire montréalais, est basé sur l'examen et l'évaluation de multiples sources documentant les aspects environnementaux et culturels de ces territoires. Cette étape permet également d'identifier les milieux qui doivent dans l'avenir faire l'objet d'une étude de potentiel et d'un inventaire archéologique.

Les secteurs ont été ciblés en fonction :

- du cadre biophysique et des qualités d'accueil de populations d'un territoire, depuis plusieurs millénaires; ce cadre a été documenté à partir d'études géologiques et géomorphologiques ainsi que par l'examen de cartes topographiques et de photographies aériennes anciennes afin de déterminer la proximité d'un axe de communication hydrographique ou terrestre, l'élévation des terrasses, les types de dépôts de surface, les concentrations de ressources alimentaires de même que l'approvisionnement en eau potable et autres éléments ;
- du contexte historique et de l'urbanisme moderne pour déterminer leur capacité à fonder un lieu de nature archéologique et à le préserver; ces contextes ont été documentés à partir de monographies historiques et par l'examen des cartes des XVII^e, XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles et des photographies aériennes de 1947, 1948 et 1949, de même qu'à partir d'études sur les parcs-nature de l'île de Montréal, les propriétés institutionnelles, les biens

- culturels à statut et les lieux historiques nationaux, comme le canal de Lachine ;
- du contexte archéologique documenté à partir de l’Inventaire des sites archéologiques du Québec ainsi que dans les publications, les rapports inédits et les relevés de découvertes. Des copies de ces études sont maintenant disponibles au Centre de documentation de la Direction du développement urbain de la Ville de Montréal ; le répertoire de ces ouvrages peut être consulté sur le site Web de la Ville de Montréal – Patrimoine archéologique.

L’analyse des caractéristiques des sites archéologiques connus permet de dégager des constantes qui influencent le choix des emplacements en fonction des cultures et des périodes, et d’élaborer des modèles archéologiques prédictifs. C’est ainsi que l’on constate, sites archéologiques à l’appui, que les groupes amérindiens de la période préhistorique et les premiers colons français choisissent approximativement les mêmes lieux pour s’établir. Par la suite, la disposition des occupations rurales européennes se démarque de celle des premiers noyaux villageois, au gré du développement des axes de transport terrestre. De plus, des activités spécialisées, tel un moulin à farine ou à scie mu par l’eau, une tannerie artisanale ou, plus tardivement, un complexe industriel, supposent des caractéristiques d’implantation fort différentes. Ces facteurs ont été pris en considération afin de tenter de localiser les territoires qui ont eu la faveur des populations locales depuis le début de l’occupation de l’île de Montréal jusqu’à nos jours.

Les secteurs les plus susceptibles d’abriter des vestiges archéologiques ont ainsi été identifiés et ont fait l’objet d’une inspection visuelle pour estimer leurs caractéristiques générales et observer, plus avant, le degré de conservation d’éventuels vestiges. Certaines modifications modernes majeures, comme l’ajout de remblais en rive, ont été réévaluées par suite de l’inspection visuelle. Les résultats de l’ensemble de ces étapes d’évaluation ont été cartographiés sur une représentation aérienne de l’île de Montréal, l’orthophoto 2002,

afin de bien saisir toute la portée de l’urbanisme moderne sur les ressources archéologiques de l’île de Montréal.

Le résultat de cette réflexion qui comporte des limites, car il ne s’agit aucunement d’une étude de potentiel archéologique « fine » de l’île de Montréal, a été cartographié et des textes ont été rédigés en lien avec les catégories identifiées au Plan d’urbanisme : site archéologique recensé intègre, site archéologique recensé altéré, secteur d’intérêt archéologique à fort potentiel, secteur d’intérêt archéologique, grand ensemble à statut.

1.5 Nouvelles perspectives

En résumé, le travail de repérage du patrimoine urbain réalisé dans le cadre du Plan d’urbanisme nous permet d’atteindre plusieurs objectifs et d’ouvrir la réflexion sur le patrimoine dans une perspective d’avenir. Il permet entre autres :

- d’élargir la notion de patrimoine par rapport à ce qu’on retrouvait dans le Plan d’urbanisme de Montréal de 1992 et dans plusieurs des plans d’urbanisme des anciennes villes qui se sont jointes à Montréal ;
- de contribuer à accroître l’intérêt de certains arrondissements pour les problématiques de conservation du patrimoine et d’en sensibiliser d’autres à l’importance de cet enjeu ;
- d’amorcer une exploration de nouvelles notions que l’on rattache depuis peu à la question patrimoniale dans les outils de gestion municipaux (patrimoine moderne, ensembles urbains, éléments de paysage, patrimoine archéologique, etc.) ;
- de contribuer à l’identification d’enjeux locaux et métropolitains quant à la protection du patrimoine ;
- de développer une vision globale et partagée en vue d’une planification et d’une action concertées en matière de patrimoine, en positionnant mieux le patrimoine dans la dynamique du développement urbain.

2.

HISTORIQUE

Déjà, à la fin du XVII^e siècle, la côte de la Pointe-Claire désigne l'ensemble des terres longeant le lac Saint-Louis. Dès 1698, les sulpiciens se réservent le site de l'extrémité de la péninsule de la Pointe-Claire afin d'y construire un moulin. Ce n'est toutefois qu'en 1708 que la construction commence, soit deux ans après qu'une route sinueuse longeant le lac ne soit ouverte, reliant La Présentation (Dorval) à l'extrémité ouest de l'île. En 1713, après la construction du moulin, une première église de pierre est érigée sur le site et la paroisse, formée en 1722, réunit les côtes de la Pointe-Claire, Saint-Rémy (ou des Sources), Saint-Jean et Saint-Charles. En 1845, le moulin à vent devient la propriété des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, qui sont installées à proximité depuis le XVIII^e siècle. Les religieuses érigent sur la pointe un nouveau couvent en 1867.

Le village de Pointe-Claire s'élève sur un site exceptionnel avec vue panoramique sur le lac Saint-Louis. S'organisant au nord de l'ensemble institutionnel paroissial, il ne compte pendant longtemps que quelques rues où des artisans tiennent boutique. Forgeron, cordonnier, voiturier, boucher et ferblantier offrent leurs services à la population agricole environnante. À partir de 1850, l'activité économique se diversifie. Une carrière s'ouvre et la pierre extraite est acheminée par train au quai de Pointe-Claire, à proximité du village. Cette pierre servira à la construction du pont Victoria, dont les travaux débutent en 1854. La même année, la municipalité du village de Saint-Joachim-de-la-Pointe-Claire est créée.

Une autre entreprise, la Montreal Terra Cotta Company, fondée par Alphonse Desjardins, s'installe et exploite un dépôt d'argile au nord de Lakeside. Grâce à ses fours, elle fabrique des tuiles creuses dont la principale qualité est d'être à l'épreuve du feu. En 1962, après 70 ans d'exploitation, la matière première est épuisée et l'entreprise doit fermer ses portes, ayant été pendant longtemps la plus grosse industrie manufacturière de Pointe-Claire. Ce site est devenu aujourd'hui un parc municipal.

Après 1850, les terres longeant le lac Saint-Louis sont convoitées par de riches vacanciers. La proximité de Montréal, l'environnement maritime et l'ouverture d'une voie ferrée desservant Pointe-Claire augmentent son pouvoir d'attraction, autant pour les villégiateurs que pour les résidents permanents, dont certains voyagent quotidiennement. En effet, grâce au train, ce long trajet sera réduit de plusieurs heures à 45 minutes. À la fin du XIX^e siècle, certains riches villégiateurs achètent des grandes terres et deviennent *gentlemen farmers*. Les uns investissent dans des élevages de vaches laitières pure race en provenance de Grande-Bretagne, les autres développent des pépinières de plantes importées de France pour desservir la riche clientèle de Lakeshore, de Westmount ou de Senneville, et d'autres encore tentent leur chance en plantant un vignoble. Par ailleurs, des clubs privés liés aux sports et aux loisirs voient le jour : Pointe Claire Yacht Club et Beaconsfield Golf Club en sont deux exemples. Les villégiateurs multiplient par trois la population de Pointe-Claire pendant la saison estivale, influençant ainsi la vitalité économique locale durant cette période.

À la fin du XIX^e siècle, plusieurs aubergistes s'installent dans le village pour héberger une population de passage. En mai 1900, un feu prenant son origine dans une boutique de ferblanterie détruit une partie du noyau villageois. Malgré tout, Pointe-Claire se reconstruit en conservant la même trame de rues. En 1911, Pointe-Claire est incorporée en ville. Son territoire ne couvre cependant que la partie sud de l'ancienne paroisse.

Des secteurs résidentiels successifs marquent l'évolution du territoire. Cette banlieue se développe très tôt, soit dès 1893. C'est cette année-là que sont mis en vente les terrains de Cedar Park. L'avenue Cedar, alors bordée de pommiers plantés par le promoteur, donne accès à la gare qui porte ce nom. Suivent d'autres développements domiciliaires, tous parallèles au chemin du Bord-du-Lac (chemin Lakeshore) et s'inspirant du mouvement des banlieues-jardins alors

en vogue. Le plus connu est sans doute le Bowling Green, conçu en 1905 par Frederick G. Todd à ses débuts comme architecte paysagiste. Les maisons sont construites de part et d'autre d'un parc privé devant servir à des activités récréatives.

Une fois le territoire riverain complètement occupé, il reste à développer les terrains au nord de la voie ferrée. Le secteur des vétérans s'ouvre donc après la Seconde Guerre mondiale. Le boom de l'après-guerre a ainsi des incidences sur le développement domiciliaire de l'ensemble de l'île de Montréal. L'automobile devient rapidement un moyen de transport de plus en plus répandu et les autoroutes favorisent le développement de la banlieue. Celle-ci offre l'avantage de pouvoir construire des maisons unifamiliales entourées de verdure et situées à peu de temps de déplacement vers les lieux de travail. C'est à cette époque que Pointe-Claire se développe rapidement, suivant en cela le mouvement de croissance démographique d'après-guerre. Si la ville compte 1 240 habitants en 1925, sa population se chiffre à 8 753 personnes en 1951, à 21 926 dix ans plus tard et à 29 049 à l'aube du XXI^e siècle.

Il est remarquable que les différentes étapes de développement du territoire de Pointe-Claire soient toujours restées visibles, des premiers établissements européens jusqu'à la banlieue la plus récente.



Cette photo montre le site du noviciat des Frères de Sainte-Croix dans les années 1940. C'est actuellement le Stewart Hall.

Extrait de *Sainte-Croix au Canada*, 1947



Plan du village de la Pointe-Claire vers 1855, AMSS, Arm n° 916, tiré de *Le développement urbain de Pointe-Claire*

D'une grande précision pour l'époque, ce plan du village de Pointe-Claire situe tous les bâtiments, incluant les dépendances. Il est vraisemblablement commandé par les sulpiciens.

3.

ÉVALUATION DU PATRIMOINE URBAIN

3.1 Mise en situation

Le patrimoine urbain de Pointe-Claire témoigne de façon éloquente des différentes périodes qui ont marqué son histoire.

La pointe de terre qui s'avance dans le lac Saint-Louis et les tracés fondateurs que constituent le chemin du Bord-du-Lac, le boulevard Saint-Jean et l'avenue Maywood relie aujourd'hui les témoins bâtis les plus anciens de l'arrondissement et parmi les plus anciens à Montréal, entre autres le moulin banal (1709-1710), classé bien archéologique en 1983, la maison Hyacinthe-Jamme dit Carrière (vers 1780), classée monument historique en 1964 par le ministère des Affaires culturelles, ainsi que d'autres maisons des XVIII^e et XIX^e siècles.

Cependant, le patrimoine de Pointe-Claire ne se résume pas à ces monuments anciens pris isolément. C'est plutôt un tout : l'atmosphère des rues créée notamment par le lotissement, le mode d'implantation des bâtiments et leur gabarit, une architecture de qualité qui témoigne de l'évolution des mouvements artistiques et des savoir-faire anciens, un couvert végétal exceptionnel et des vues sur le lac Saint-Louis.

Ainsi, le site institutionnel de la pointe a aujourd'hui une valeur patrimoniale exceptionnelle compte tenu de son ancienneté, de sa valeur historique, de son intégrité, de l'intérêt architectural des bâtiments qui s'y trouvent et de sa valeur paysagère. À proximité, l'ancien village de Pointe-Claire conserve son échelle humaine avec des maisons modestes alignées le long de rues étroites – un paysage urbain évocateur des modes de vie du début du siècle.

Ailleurs sur le territoire, des exemples de plus en plus rares de modestes chalets recouverts de bardeaux de bois montrent que ce territoire était destiné à la villégiature à la fin du XIX^e siècle.

Outre la pointe et le village, ce sont surtout les projets immobiliers des années 1900-1930 qui forment l'identité de Pointe-Claire. Destinés à la classe moyenne supérieure ou à la bourgeoisie, les avenues Cedar, du Golf et Bowling Green ont été soigneusement planifiées et leur architecture est fortement influencée par le mouvement Arts and Crafts qui provient d'Angleterre. Ces premiers lotissements sont des exemples éloquents des intérêts et valeurs qui animent les développeurs du début du XX^e siècle. Autour de la baie de Valois, on retrouve plutôt des lotissements destinés à l'origine à la classe moyenne et qui sont aujourd'hui des lieux de vie de qualité, vivants et bien conservés.

Finalement, certains développements d'après-guerre ont un intérêt qui mérite d'être reconnu. Ainsi, le tracé des rues et le lotissement de l'ancien quartier des vétérans de même que les formes architecturales du projet Magil nous plongent dans les principes d'urbanisme popularisés après la Seconde Guerre mondiale.

3.2 Résultat de l'analyse

3.2.1 Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial

Deux voies de circulation importantes sont encore reconnaissables en tant que parcours fondateurs, étant donné le bâti ancien qui les borde et leur tracé :

- le chemin du Bord-du-Lac offre un parcours sinueux et des vues panoramiques sur le Lac. Véritable épine dorsale du développement urbain, il relie entre eux la plupart des secteurs anciens de Pointe-Claire.
- le boulevard Saint-Jean, l'avenue Douglas-Shand et l'avenue Maywood suivent l'ancien tracé de la côte Saint-Jean, le long de laquelle les sulpiciens ont concédé des terres à partir de 1720, et relie aujourd'hui quelques maisons anciennes qui étonnent dans le tissu suburbain qui s'est développé tout autour.

3.2.2 Le cadre bâti d'intérêt patrimonial

A. Les secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle

5.E.1 LA POINTE

La pointe regroupe des bâtiments exceptionnels, dont le moulin datant de 1710, ce qui en fait l'un des plus anciens vestiges de la colonisation de l'île. Utilisé comme moulin banal par les seigneurs de l'île jusqu'en 1857, il fut acquis par la Congrégation de Notre-Dame en 1866, puis restauré dans les années 1950-1960. Tout près, on aperçoit le second couvent qu'Henri-Maurice Perreault, architecte, a conçu pour les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame en 1867-1868 pour remplacer le premier couvent datant de 1787.

L'église actuelle, construite en 1881-1885, est une réplique d'une première construction de l'architecte Victor Bourgeau amorcée en 1868 et détruite par le feu en 1881. Le presbytère de 1848 a été transformé en 1913 selon les plans de Théo Daoust, architecte. La croix de bois érigée en 1900 sur la pointe et nommée « croix des missions » est l'une des rares qui subsistent sur l'île de Montréal. Elle remplace une croix plus ancienne qui avait été érigée dès le XIX^e siècle par les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. Par sa localisation exceptionnelle sur une pointe de terre, les vues offertes sur le lac et la ville de même que l'importance historique du lieu et la valeur patrimoniale élevée des bâtiments qui s'y trouvent encore, la pointe constitue assurément un fleuron du patrimoine de Pointe-Claire et même de toute l'agglomération urbaine de Montréal.



5.E.1 L'église Saint-Joachim et son presbytère



5.E.1 Le moulin de Pointe-Claire

5.E.2 LE VILLAGE

Il s'agit du véritable cœur historique de Pointe-Claire. Un plan de 1767 montre déjà une petite agglomération autour des avenues Sainte-Anne, Saint-Joachim et Saint-Jean-Baptiste. Au XIX^e siècle, on y retrouvait hôtels, ateliers d'artisans et boutiques, tous les services pour la campagne environnante et les villégiateurs qui commencent à fréquenter les rives du lac Saint-Louis. L'incendie de 1900, qui a détruit une bonne partie du village, explique les constructions plus récentes qu'on y voit aujourd'hui. Malgré tout, l'échelle et l'atmosphère particulières des rues s'offrent comme un véritable voyage dans le temps.



5.E.2 Vue du village de Pointe-Claire

5.E.3 BOWLING GREEN

Le Bowling Green est conçu par Frederick G. Todd pour la Canadian Nursery Company en 1905. Formé par la firme Olmstead Brothers, Todd est une figure dominante dans l'architecture de paysage au Canada pour avoir contribué à y introduire le concept de cité-jardin. Au Bowling Green, il souhaite marier le cadre naturel et les contraintes du développement résidentiel moderne. Les maisons, disposées autour d'un espace vert, se rapprochent du mouvement Arts and Crafts. Outre les maisons, dont la plupart sont bien conservées, la configuration et l'aménagement du parc et des voies de circulation de même que les vues sur le lac doivent être préservées.



5.E.3 Vue du Bowling Green



5.E.2 L'avenue Saint-Joachim dans le village de Pointe-Claire

5.E.4 BEACONSFIELD GOLF CLUB

Ce secteur comprend le golf lui-même, fondé en 1904 par un groupe de Wesmountais, le Club House, reconstruit en 1930 après un incendie, ainsi que les maisons qui bordent l'avenue du Golf. La plupart de ces maisons, influencées par le mouvement Arts and Crafts, ont été édifiées par les membres fondateurs du Beaconsfield Golf Club. Leur design devait être approuvé par un comité formé par le Club et leur coût devait être supérieur à un minimum prédéterminé. Ces restrictions ont contribué à créer un ensemble harmonieux de paysage naturel et bâti.



5.E.4 Le 34, avenue du Golf

5.E.5 CEDAR PARK

Ce secteur a été acquis en 1893 par Otto Frederick Lilly pour y faire un lotissement. Il s'agit du premier véritable développement résidentiel permanent dans la paroisse de Pointe-Claire. Les lots, étroits et profonds, s'alignent le long d'une rue rectiligne agrémentée d'un rond-point, le cœur de la future vie communautaire. La présence de ce premier développement et les pressions de M. Lilly ont amené l'implantation d'une gare ferroviaire à proximité. On y retrouve aujourd'hui un bâti datant surtout du début du XX^e siècle.

5.E.6 PARC STEWART

En 1915, Charles Wesley Maclean fait démolir la villa existante sur ce site, The Knoll, et construit Mull Hall selon les plans de l'architecte Robert Findlay. Les Pères de Sainte-Croix l'acquièrent en 1940 pour y faire un noviciat. Finalement, c'est May Beatrice Stewart qui l'achète, en 1950, pour le céder, avec son terrain, à la Ville de Pointe-Claire. Le bâtiment, désormais appelé Stewart Hall, sera restauré en 1962. Il témoigne du mode de vie de la bourgeoisie montréalaise au début du siècle.



5.E.6 Le Stewart Hall

5.E.7 LES CIMETIÈRES

Ce grand ensemble partagé avec l'arrondissement de Beaconsfield–Baie-D'Urfé contient trois cimetières distincts : le Lakeview Memorial (créé en 1914), l'Eternal Gardens Cemetery et le Champ d'honneur national du Fonds du Souvenir (inauguré en 1930). Les deux premiers accueillent les sépultures de diverses confessions religieuses (juives et chrétiennes). Le troisième est dédié aux militaires canadiens et à ceux des forces alliées ayant participé à toutes les guerres qui ont engagé le pays. En plus de présenter un intérêt socio-historique certain, l'ensemble est remarquable en raison de sa planification soignée, qui met en valeur les qualités paysagères exceptionnelles du site en respectant ses attributs naturels et géographiques particuliers (topographie, ruisseaux et coulées, végétation sauvage, etc.).

B. Les secteurs de valeur patrimoniale intéressante

5.1.1 CARTIER ET VICTORIA

L'avenue Cartier (autrefois du Grand Tronc) a été un certain temps le lien principal entre la gare de Pointe-Claire et le village. Ce secteur s'est donc développé rapidement comme une extension naturelle du village avec un lotissement similaire et un bâti modeste évocateur du début du XX^e siècle. Avec l'avenue Victoria, Cartier fait partie des plus anciennes avenues de Pointe-Claire.



5.1.1 L'avenue Cartier

5.1.2 POINTE-CLAIRE HEIGHTS

Le premier plan de lotissement de ce secteur a été réalisé en 1911. Comme la construction s'est trouvée ralentie par l'avènement de la Première Guerre mondiale, il a fallu attendre les années 1920-1930 pour assister à un véritable développement sur ce site. Il s'agit d'une extension naturelle du village présentant des résidences permanentes modestes, tout comme le secteur Cartier et Victoria.



5.1.2 L'avenue De Breslay

5.1.3 LE QUAI

Ce secteur regroupe des équipements collectifs plus récents, des parcs offrant des vues remarquables et la marina. Il bénéficie d'une position stratégique sur la pointe, juste à côté des secteurs et bâtiments les plus exceptionnels de Pointe-Claire. On y retrouve aussi des éléments anciens : le quai construit pour le transport du calcaire destiné à la construction du pont Victoria et le Yacht Club, fondé en 1889.

5.1.4 UPPER BOWLING GREEN

Ce secteur est intimement lié au projet du Bowling Green. En 1905, il est lui aussi la propriété de la Canadian Nursery Company, qui y pratique la culture d'arbres et de fleurs. L'entreprise étant peu rentable, on décide en 1912 de lotir ce terrain. On y construit donc un projet dans la continuité du Bowling Green existant, avec des rues courbes, de grands terrains et des maisons qui s'inspirent du mouvement Arts and Crafts. La plupart de ces maisons bien reconnaissables datent donc des années 1912-1930.



5.1.4 Le 25, avenue Condover

5.1.5 BRUNET ET DAYTON

Ce secteur a été loti par une compagnie canadienne-française, la Western Investment, en 1911. Comme le projet ne suscitait pas l'engouement prévu, le terrain fut racheté par la Canadian Nursery Company, qui conserva le plan de lotissement initial. Malgré ses rues rectilignes, il se rattache donc au projet global du Bowling Green développé par la même compagnie. Aujourd'hui, l'intersection de l'avenue Julien et de l'avenue Brunet présente une harmonie quant aux volumes cubiques des constructions, à l'importance des galeries et aux vérandas. On y retrouve encore des maisons à bardeaux verts.



5.1.5 L'avenue Brunet

5.1.6 KILLARNEY GARDENS

Ce secteur est aussi développé par la Canadian Nursery Company et fait donc partie du Bowling Green. La plupart des maisons datent des années 1912-1930.

5.1.7 CLAREMONT

Cette avenue fut ouverte par Ben Goldstein en 1895. On trouvait à ce moment-là sur la pointe une maison de ferme et un phare. Aujourd'hui, l'avenue Claremont possède des qualités certaines du fait de son couvert végétal et de son bâti, qui date principalement des années 1920 à 1930.



5.1.7 L'avenue Claremont

5.1.8 VALOIS

Au XIX^e siècle, la baie de Valois, à proximité de la gare, apparaissait aux voyageurs comme un havre de paix parfait pour la villégiature. On y a donc construit l'hôtel Château Saint-Louis et le Valois Country Club, tous deux démolis depuis. Heureusement, un certain nombre de maisons de villégiature et de résidences permanentes témoignent encore de la vie des Canadiens français qui vivaient à la baie de Valois ou la fréquentaient dans les années 1900-1920. Aujourd'hui, le chemin du Bord-du-Lac, avec les vues dégagées qu'il offre sur la baie, est en quelque sorte le fil conducteur entre les enclaves résidentielles anciennes qui subsistent entre les tours d'habitation modernes.



5.1.8 L'avenue de l'Église

5.1.9 VALOIS BAY HEIGHTS

Ce secteur a été loti par la Valois Bay Heights en 1912-1913. On y a d'abord construit des résidences secondaires en bois, mais vers 1920, certaines infrastructures pour une population permanente apparaissent : l'Anglican Church of Resurrection est complétée en 1926, la Valois Park School ouvre ses portes, puis la Valois United Church est construite. Signe que les résidences ont désormais une nature plus permanente, la brique devient de plus en plus populaire.



5.1.9 Les 93 et 95 de l'avenue Prince-Edward



5.1.9 Le 97 de l'avenue Prince-Edward

5.1.10 LAKESIDE

Cette partie de la baie de Valois attire des villégiateurs anglo-britanniques. On y retrouve d'ailleurs une gare, tout comme à Valois, et des infrastructures telles que l'hôtel Maples Inn, le Lakeside Boat Club et le Valois Boating Club. Les premiers lotissements ont d'abord lieu le long de l'avenue Lakeside en 1916; puis, les avenues Hillside et Hillcrest sont développées. Un second secteur appelé Lakeside Gardens est loti par le promoteur George Marcil un peu plus tard – il s'agit des avenues Coolbreeze, Sunnyside et Water's Edge.

5.1.11 LAKESIDE HEIGHTS

Les avenues Broadview, Parkdale et Coolbreeze composent le Lakeside Heights, en continuité avec les voies du même nom près de la baie. On y retrouve un bâti datant des années 1920-1930.

5.1.12 SAINTE-JEANNE-DE-CHANTAL

Cet ensemble institutionnel comprend une église moderne, en remplacement d'une première église datant de 1920, et des établissements d'enseignement qui remontent aux années 1920 à 1940. La localisation d'un tel ensemble à l'extrémité d'un territoire municipal est plutôt inhabituelle et tend à confirmer qu'il était destiné autant aux habitants de Valois qu'à ceux de Dorval résidant tout près.



5.1.12 L'ensemble institutionnel Sainte-Jeanne-de-Chantal



5.1.12 L'ensemble institutionnel Sainte-Jeanne-de-Chantal

C. Les ensembles urbains d'intérêt

5.U.1 PARC VALOIS

Ce secteur comprend des institutions d'enseignement, des lieux de culte et un parc construits au cours des années 1950 et 1960. Il témoigne du formidable boom démographique qu'a connu Pointe-Claire au cours de ces années.

5.U.2 PROJET MAGIL

Ce secteur de Lakeside Heights se compose de maisonnettes d'un étage et demi et de bungalows en brique rouge construits entre 1953 et 1955. Il présente des qualités d'ensemble remarquables avec un couvert végétal à maturité et des maisons typiques des constructions d'après-guerre, peu transformées.



5.U.2 Le 105 de l'avenue de Windward Crescent

5.U.3 SECTEUR DES VÉTÉRANS

Ce secteur est composé de maisons construites autour de 1947 sur le modèle des maisons de la Wartime Housing Limited. Ce modèle est développé durant la Seconde Guerre mondiale pour répondre à la crise du logement qui sévit, mais il est adopté par la suite par plusieurs promoteurs qui cherchent à rejoindre un segment de marché désireux d'habiter une maison individuelle à prix abordable. Aujourd'hui, même s'il y reste bien peu de ces maisons de vétérans, le secteur continue de se démarquer par le tracé particulier des rues et le lotissement.

D. Les immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle

Tous les immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle, qu'ils fassent ou non partie d'un secteur de valeur patrimoniale défini dans le présent document, sont inclus dans la liste qui suit :

LES ÉDIFICES DE CULTE

1, avenue Saint-Joachim

Église Saint-Joachim de la Pointe-Claire

27, chemin du Bord-du-Lac

Chapelle Morin

LES COUVENTS

1, avenue Saint-Joachim

Couvent de la Pointe-Claire

LES ÉDIFICES PUBLICS

114, avenue Donegani

Gare Valois

111, avenue Donegani

Ancien bureau de poste

68, avenue Prince-Edward

Bibliothèque

LES HABITATIONS

152, avenue de Concord Crescent

Maison Hyacinthe-Jamme dit Carrière, monument et lieu historique classé

105, chemin du Bord-du-Lac

Maison Legault

176, chemin du Bord-du-Lac

Maison Charles-Wesley-MacLean (Stewart Hall)

211, chemin du Bord-du-Lac

Maison Napoléon-Charbonneau

222, chemin du Bord-du-Lac

254, chemin du Bord-du-Lac

258, chemin du Bord-du-Lac

Maison Antoine-Pilon

352, chemin du Bord-du-Lac

353, chemin du Bord-du-Lac

355, chemin du Bord-du-Lac

15, avenue Sainte-Anne

42, avenue Sainte-Anne

Maison Pierre-Demers

1, avenue Saint-Joachim

Presbytère Saint-Joachim

LES IMMEUBLES COMMERCIAUX

322-324, chemin du Bord-du-Lac

Ancien hôtel Canada

LES OUVRAGES INDUSTRIELS

49, avenue du Golf

Logement des ouvriers de la carrière (1853)

1, avenue Saint-Joachim

Moulin à vent de Pointe-Claire, bien archéologique classé

E. Les immeubles de valeur patrimoniale intéressante

Seuls les immeubles de valeur patrimoniale intéressante situés à l'extérieur des secteurs de valeur patrimoniale définis dans le présent document sont inclus dans la liste qui suit :

LES ÉDIFICES DE CULTE

98, avenue Aurora

St. John United Church, St. Edward The Confessor

LES ÉDIFICES SCOLAIRES

120, avenue Ambassador

École secondaire Saint-Thomas

120-130, avenue Ambassador

Écoles Félix-Leclerc et Saint-Thomas

311, avenue Inglewood

École secondaire Félix-Leclerc

LES ÉDIFICES PUBLICS

160, avenue Stillview

Hôpital Général du Lakeshore

LES HABITATIONS

70, avenue Maywood

83, avenue Maywood

234, avenue Braebrook

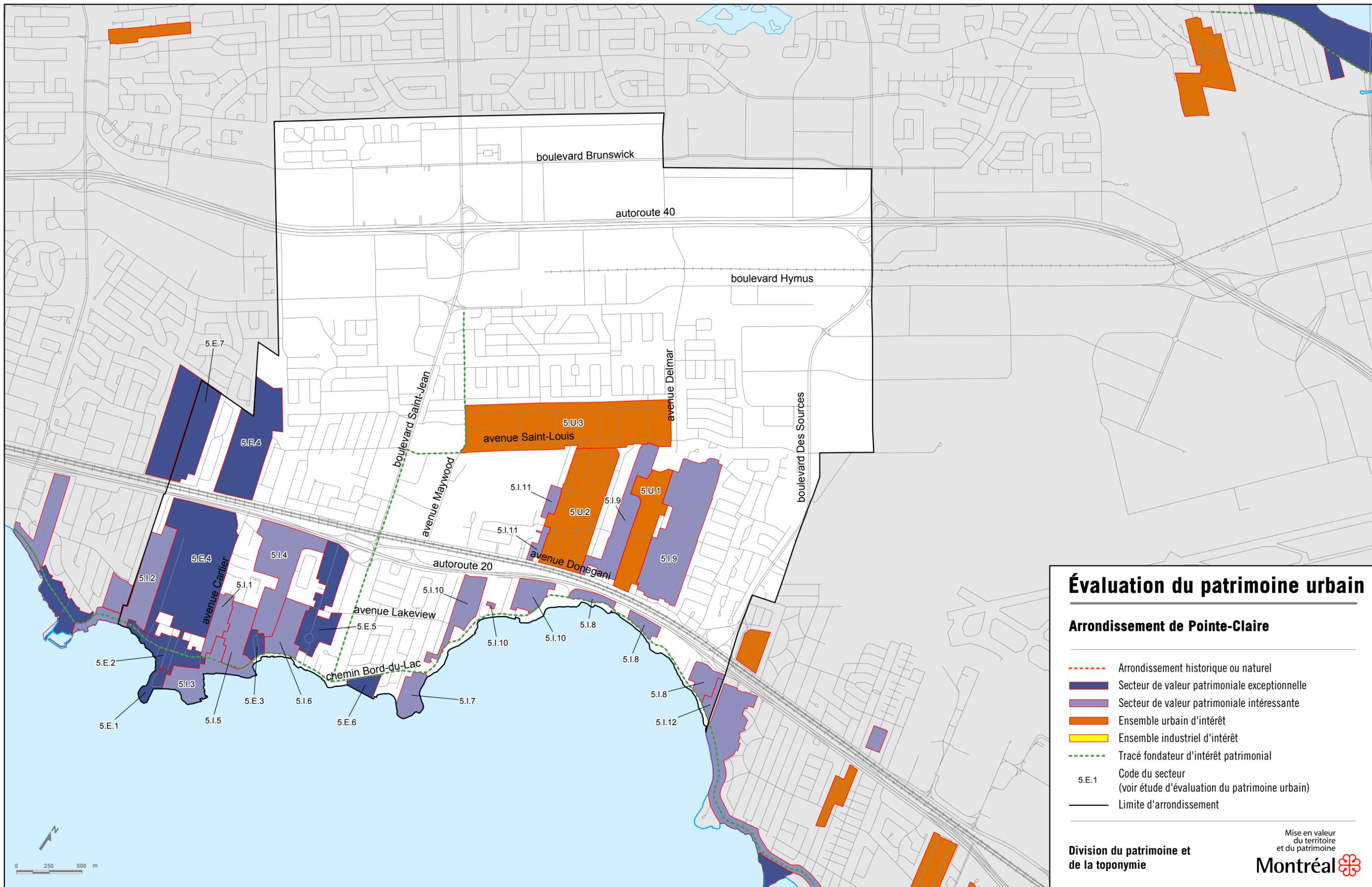
4, avenue Stewart

16, boulevard Saint-Jean

LES OUVRAGES INDUSTRIELS

5500, autoroute Métropolitaine

Avon Canada



Évaluation du patrimoine urbain

Arrondissement de Pointe-Claire

- - - Arrondissement historique ou naturel
- Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle
- Secteur de valeur patrimoniale intéressante
- Ensemble urbain d'intérêt
- Ensemble industriel d'intérêt
- - - Tracé fondateur d'intérêt patrimonial
- 5.E.1 Code du secteur
(voir étude d'évaluation du patrimoine urbain)
- Limite d'arrondissement

Division du patrimoine et
de la toponymie

Mise en valeur
du territoire
et du patrimoine

Montréal 

3.2.3 Le patrimoine archéologique

L'arrondissement de Pointe-Claire, localisé en bordure du lac Saint-Louis entre Beaconsfield et Dorval, présente une côte découpée et des formes relativement planes, mis à part la terrasse (au nord de l'autoroute 20) et le promontoire du terrain de golf. Ces caractéristiques font en sorte que des portions du territoire ont pu être utilisées par des groupes amérindiens à partir d'environ 4 000 ans avant aujourd'hui et jusqu'à la période de contact avec les Européens.

Cette partie de l'île de Montréal est située sur une route de transport hydrographique entre la vallée du Saint-Laurent et les Grands Lacs. Il s'agit là d'une route traditionnelle utilisée par les groupes amérindiens et par les Français des XVII^e et XVIII^e siècles, par laquelle transitent les voyageurs et les marchandises. Les terres de la section sud de ce territoire forment d'étroites et longues bandes dont la façade s'ouvre sur le lac Saint-Louis tandis qu'au nord de l'actuelle avenue Saint-Louis, les lots sont orientés selon un axe est-ouest.

Le premier chemin terrestre, aujourd'hui chemin du Bord-du-Lac, est probablement ouvert au tout début du XVIII^e siècle afin de faciliter les communications entre La Présentation, aujourd'hui Dorval, et Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Île, aujourd'hui Sainte-Anne-de-Bellevue. Puis, les montées Saint-Jean et Saint-Rémy sont ouvertes au cours du premier quart du XVIII^e siècle pour coloniser le centre du territoire. Au milieu du XIX^e siècle, les terres sont occupées et exploitées à des fins agricoles. Des portions de la berge sont utilisées à des fins de villégiature, et des auberges sont aménagées pour les voyageurs. L'arrivée du train, vers le milieu du XIX^e siècle, incite les familles aisées, majoritairement anglophones, à acheter des fermes ou à se construire des maisons de campagne dans ce milieu encore rural.



La recherche archéologique a recours à un ensemble de méthodes et techniques permettant d'identifier la présence de vestiges enfouis, de les décrire, de les prélever et de les analyser en fonction de leur apport à une meilleure compréhension de nos sociétés passées. En cas de découverte fortuite de vestiges ou d'objets, il est nécessaire d'en informer les instances gouvernementales afin que le lieu de la découverte soit évalué.



Les collections archéologiques ont une valeur patrimoniale indéniable et représentent une richesse collective qui mérite toute notre attention. Ces objets illustrent avec éloquence notre histoire matérielle et jouissent d'un pouvoir fortement évocateur qui rappelle les modes de vie de nos prédécesseurs. Jarre en terre cuite grossière d'Angleterre, 1760-1840; objet amérindien, pointe de projectile, 2 500 ans avant Jésus-Christ; cannelé de tonneau en laiton, XVIII^e siècle. Photographies : P. Fauteux.

A. Les secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel

5.AP.1 ET 5.A.1 ZONE CÔTIÈRE

La bordure de l'île de Montréal comprend les rives mais également l'emprise du chemin du Bord-du-Lac et les terres qui le jouxtent. Ces emplacements peuvent avoir été utilisés au cours des périodes préhistorique et historique selon divers choix d'établissement, en fonction de l'époque et des populations concernées.

Anses et pointes

Les avancées de terre et les baies, telles la pointe Higgins et la baie de Valois, forment des environnements particuliers qui permettent d'exploiter les ressources halieutiques. Lorsque ces environnements se trouvent de plus situés sur un axe de communication majeur, le fleuve Saint-Laurent, les probabilités d'y découvrir des vestiges de campements amérindiens ou des occupations européennes des XVII^e et XVIII^e siècles croissent de façon importante. En outre, des vestiges du fort de la Grande Anse (datant du XVII^e siècle) peuvent être conservés à l'extrémité est de la baie de Valois, près de la limite avec l'arrondissement de Dorval–L'Île-Dorval. L'emplacement exact de ce fort demeure toutefois indéterminé. C'est donc l'ensemble de la berge qui est ici ciblée car les modifications effectuées au cours du XX^e siècle, particulièrement l'ajout de remblais, ont souvent favorisé la protection des vestiges archéologiques présents en sous-sol.

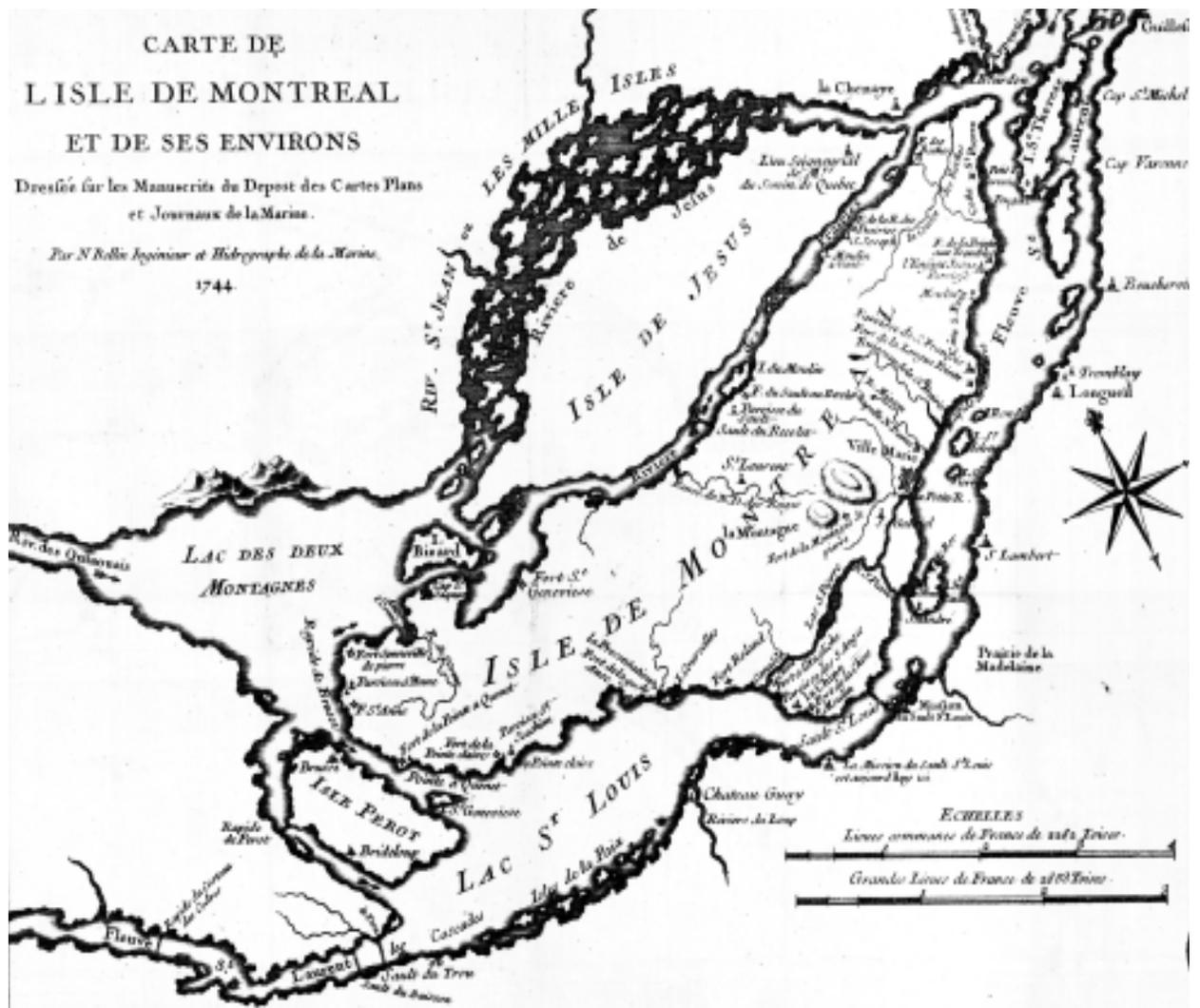
Chemin du Bord-du-Lac

Ce chemin longe la rive du lac Saint-Louis. Il s'agit du premier axe de communication par voie de terre aménagé dans l'ouest de l'île; son tracé recoupe l'ensemble des terres agricoles qui ont front sur le fleuve. Au XIX^e siècle, tous les lots sont occupés et certains d'entre eux présentent plusieurs maisons érigées au bord de l'eau ou en bordure du chemin. L'emprise actuelle semble respecter le tracé de l'ancien chemin, quoiqu'il soit probable qu'elle a été élargie, impliquant que des vestiges peuvent y être découverts de même que dans l'emprise des rues perpendiculaires.

La maison Legault, construite vers 1760 et sise au 105, chemin du Bord-du-Lac, constitue l'un des rares exemples de maison rurale traditionnelle du XVIII^e siècle à l'extérieur des limites du village. Quelques espaces sont encore libres à proximité de la maison Legault et de deux hôtels du XIX^e siècle, l'hôtel Canada et l'hôtel Pointe-Claire. Ces terrains et les caves de ces bâtiments peuvent encore receler des indices caractéristiques de leur utilisation, tout comme des dépendances et des aménagements secondaires : puits, latrines, fosses à déchets, etc.

Stewart Hall et parc Stewart

Les lots cadastraux 161 et 162 sont morcelés, puis remembrés vers 1885-1890, pour en faire une seule grande propriété, The Knoll (le monticule). Le propriétaire remplace le bâti antérieur par une grande maison de campagne en bois et met en place une exploitation agricole du côté nord du chemin. Après un nouveau démembrement de la propriété, cette dernière est reconstituée en 1911. Le nouveau propriétaire, Charles Wesley MacClean, y exploite une ferme, puis fait ériger une nouvelle maison vers 1915, le Mull Hall. Dans les années 1950, le bâtiment principal et le terrain adjacent, d'une superficie d'environ quatre acres, sont acquis par May Beatrice Stewart qui en fait don à la municipalité, d'où le nom



5.AP.1 Carte de Jacques-Nicolas Bellin, ingénieur et hydrographe de la Marine, illustrant l'île de Montréal et ses environs, 1744. Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.

actuel de Stewart Hall et parc Stewart. Le bâtiment est aujourd'hui utilisé comme centre communautaire et bibliothèque municipale, tandis que le parc est demeuré en condition relativement naturelle. La présence d'un petit ruisseau et d'une légère élévation en font un espace à potentiel archéologique élevé pour les périodes préhistorique et historique.

Parcs municipaux

Plusieurs espaces publics, avec ou sans terrain de stationnement, bordent la rive du lac Saint-Louis : les parcs Bord-de-l'Eau, Maples, P.C. Venture et Baies-des-Valois. La plupart ont subi un remblaiement en rive, et cette consolidation des berges a pu faciliter la conservation de possibles vestiges archéologiques. La baie de Valois est à prime abord un bon lieu de pêche, particulièrement en saison hivernale, ce qui peut représenter une qualité pour les groupes amérindiens de la préhistoire. Son pourtour, qui comprend un parc linéaire, présente plusieurs emplacements favorables à l'occupation humaine, entre autres dans le segment compris entre les avenues Coolbreeze et Sunnyside. Le parc P.C. Venture semble comporter une large part de remblais mais sa terrasse riveraine peut avoir conservé certaines caractéristiques naturelles.

5.AP2 ANCIEN VILLAGE DE POINTE-CLAIRE

La pointe Claire constitue le lieu de fondation du village de Pointe-Claire. Selon les cartes de la seconde moitié du XIXe siècle, le village englobe toute la pointe et une partie de la rive, sur une largeur de six lots, jusqu'à la voie ferrée.

La pointe abrite l'église Saint-Joachim, le presbytère et le moulin ainsi que d'autres bâtiments conventuels. En 1705, on construit un petit presbytère qui fait office de chapelle. Le moulin est construit vers 1709-1710, à l'extrémité sud de la pointe, et peut servir de redoute en cas d'attaque. Vers 1729, une enceinte de pieux est aménagée, si bien que le lieu prend le nom de fort de la Pointe-Claire; l'enceinte, dont le tracé est incertain, fait partie d'une série de forts érigés sur les rives du lac Saint-Louis. La première église est construite vers 1713, et la seconde en 1750. L'emplacement sert ensuite pour la construction de la troisième église, en 1868, qui est victime d'un incendie en 1881 et reconstruite en 1881-1885. Le parc Antoine-Bourgeau, aménagé à l'aide de remblais récents, n'a pas été retenu dans le périmètre de ce secteur.

Les limites du secteur comprennent une portion du tracé du chemin de la côte de la Pointe-Claire, aujourd'hui chemin du Bord-du-Lac, qui longe le lac Saint-Louis. Son tracé et ses abords peuvent abriter des vestiges d'occupation amérindienne préhistorique ou même de certaines dépendances des anciennes habitations rurales. Son emprise et celle des rues transversales, entre l'avenue Victoria et la limite ouest de l'arrondissement, ainsi que l'extrémité ouest de l'avenue Lanthier, ont été considérées. Quelques maisons rurales, dont les maisons Antoine-Pilon et Pierre-Demers, et les terrains qui les bordent, comme le stationnement situé à l'arrière de la maison Antoine-Pilon, sont intégrés dans le périmètre du secteur. On y retrouve également des espaces libres,

soit des parcs et des stationnements municipaux. Le premier parc est adjacent au côté sud de la maison Pierre-Demers, tandis que le parc Antoine-Pilon se situe en berge, près de l'extrémité ouest de l'arrondissement. Les deux stationnements sont localisés de part et d'autre du chemin du Bord-du-Lac, à proximité de l'avenue Sainte-Anne. Ces terrains peuvent encore receler des indices d'occupation aux XVIII^e et XIX^e siècles, tels que des habitations, des dépendances et des aménagements secondaires : puits, latrines, fosses à déchets, etc.



5.AP.2 et BiFk-008 La pointe abrite le lieu de fondation de Pointe-Claire



5.AP.2 Le site de l'église et du presbytère.

B. Les secteurs d'intérêt archéologique

5.A.1 ZONE CÔTIÈRE

Voir texte 5.AP.1

5.A.2 USINE TERRA-COTTA BRICK WORKS

La Montreal Terra Cotta Company est fondée par Alphonse Desjardins en 1888. La première usine se trouve dans Maisonneuve, une municipalité à l'est de Montréal. L'identification d'un important dépôt d'argile à Pointe-Claire, au nord de la voie ferrée et à l'est du boulevard Saint-Jean, permet d'implanter une nouvelle usine en 1912, directement sur le site d'extraction. L'usine est localisée au nord de la propriété, tandis que les fours en brique sont situés dans la section sud, en bordure de la voie ferrée. La production est arrêtée en 1929, à la suite d'un incendie, mais elle reprend après la reconstruction de l'usine. En 1962, le dépôt d'argile est abandonné après avoir fourni environ 700 000 mètres cubes de matière première. La moitié de la propriété est vendue à la municipalité dans le but d'aménager un parc, le parc Terra-Cotta, et l'autre moitié est dévolue au secteur privé à des fins de développement. Le complexe industriel occupe historiquement la portion basse du terrain, entre le talus et la voie ferrée, tandis que l'extraction se fait à même le talus et la terrasse élevée. La localisation exacte de chacun des bâtiments de l'usine demeure imprécise, mais des vestiges peuvent être conservés en sous-sol. Il faut également considérer que l'argile est un matériau nécessaire à la fabrication des poteries amérindiennes de l'époque sylvicole et que le site peut receler des traces de cette période ancienne.

C. Les sites archéologiques

BIFK-003, MOULIN BANAL À VENT DE POINTE-CLAIRE

Mesure de protection: site archéologique à protéger

Statut légal: bien archéologique classé

Thème: activité artisanale

Une étude de potentiel archéologique a été réalisée pour le territoire de Pointe-Claire (Archéotec 2002) et un inventaire archéologique a été mis de l'avant sur la pointe de Pointe-Claire (Archéotec 2003). Le moulin banal construit vers 1709-1710 est le premier bâtiment d'importance à être érigé à l'extrémité sud de la pointe. Ce moulin, doté de meurtrières et entouré d'une palissade de pieux de bois, a pu servir de redoute en cas d'attaque.



BiFk-003 Recherche archéologique en cours sur la pointe et activités d'animation auprès des jeunes. Photographie: Société pour la sauvegarde du patrimoine de Pointe-Claire.

BIFK-008, LIEU DE FONDATION DE SAINT-JOACHIM-DE-LA-POINTE-CLAIRE

Mesure de protection: site archéologique à protéger

Thème: noyau villageois

La pointe de Pointe-Claire constitue le lieu de fondation du village de Pointe-Claire. La première église a été construite vers 1713, puis la seconde en 1750. Le même emplacement a servi pour la construction de la troisième église, en 1868, victime d'un incendie en 1881. Une quatrième et dernière église est construite en 1881-1885. Selon les cartes de la seconde moitié du XIX^e siècle, le village occupe toute la pointe et une partie de la rive, sur une largeur de six lots jusqu'à la voie ferrée, aujourd'hui l'autoroute 20. Une étude de potentiel archéologique a été réalisée pour le territoire de Pointe-Claire (Archéotec 2002) et un inventaire archéologique a été mis de l'avant sur la pointe de Pointe-Claire (Archéotec 2003). La pointe, site archéologique BiFk-008, abrite l'église Saint-Joachim, le presbytère et le moulin ainsi que d'autres bâtiments conventuels.

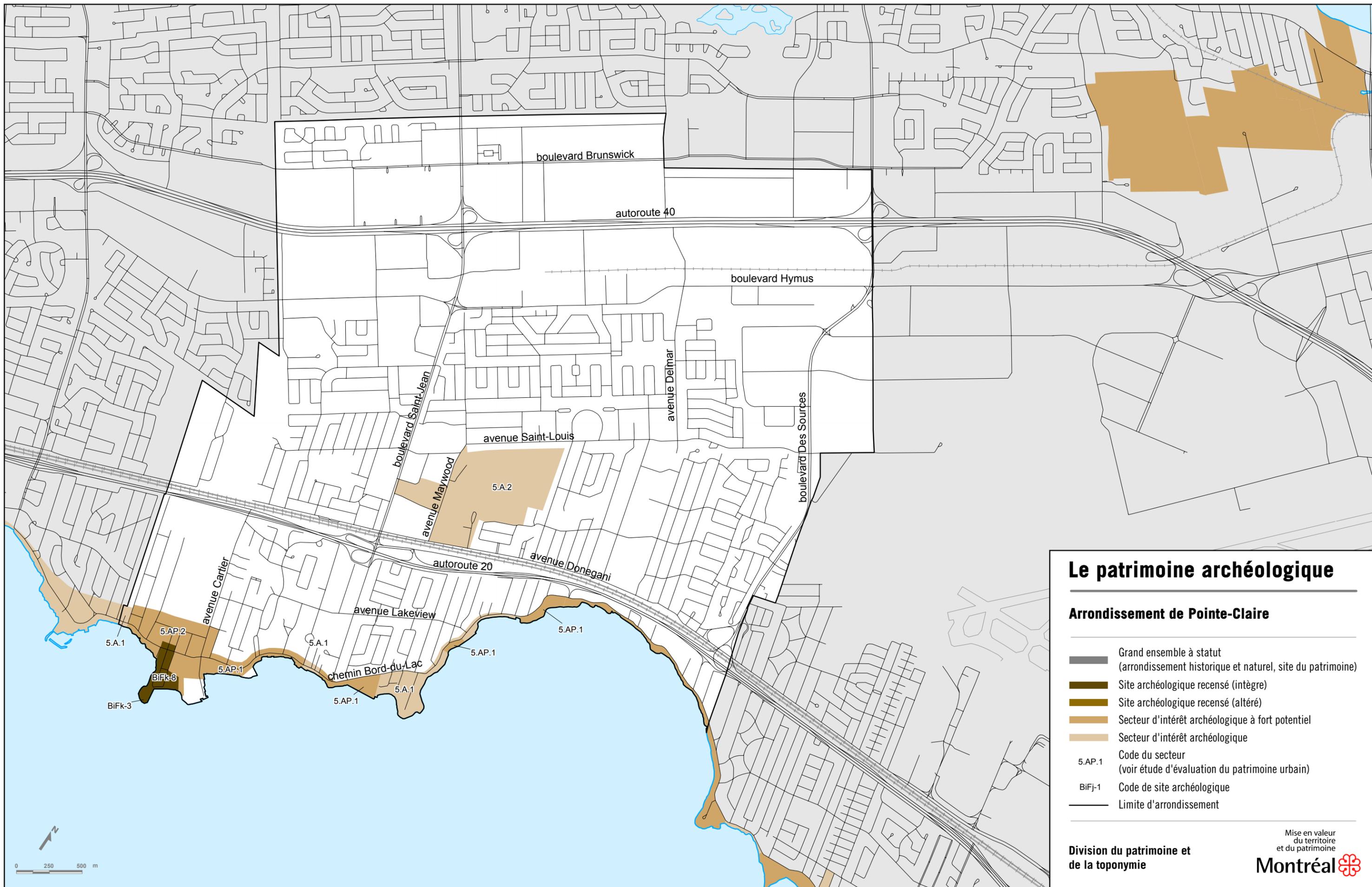


BiFk-003 Le moulin banal de Pointe-Claire. Photographies: Société pour la sauvegarde du patrimoine de Pointe-Claire.

D. Les biens culturels à statut

La notion de bien culturel intègre les sites et les biens archéologiques classés, les sites historiques classés et les monuments historiques classés ou reconnus, les arrondissements historiques et naturels, les monuments cités et les sites du patrimoine. Ces biens ont fait l'objet d'un examen à partir de la documentation disponible afin d'en déterminer l'intérêt archéologique. La liste suivante indique les biens à statut où il est nécessaire d'évaluer plus avant le potentiel archéologique et d'assurer la protection du patrimoine archéologique.

- Moulin à vent de Pointe-Claire,
1, avenue Saint-Joachim, BiFk-003
bien archéologique classé
- Maison Hyacinthe-Jamme dit Carrière,
152, avenue de Concord Crescent,
monument et lieu historique classé



Le patrimoine archéologique

Arrondissement de Pointe-Claire

-  Grand ensemble à statut
(arrondissement historique et naturel, site du patrimoine)
-  Site archéologique recensé (intègre)
-  Site archéologique recensé (altéré)
-  Secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel
-  Secteur d'intérêt archéologique
- 5.AP.1 Code du secteur
(voir étude d'évaluation du patrimoine urbain)
- BiFj-1 Code de site archéologique
-  Limite d'arrondissement

Division du patrimoine et
de la toponymie

Mise en valeur
du territoire
et du patrimoine
Montréal 

4.

RECOMMANDATIONS

4.I Générales à l'échelle de l'arrondissement

Nous recommandons :

- dans les **secteurs d'intérêt patrimonial exceptionnel**, de protéger les caractéristiques architecturales et paysagères, de veiller à l'intégration des nouveaux bâtiments à leur environnement et de s'assurer que les modifications aux bâtiments existants se fassent en tenant compte du contexte. La réglementation devra prévoir que les interventions dans ces secteurs soient encadrées par des critères – plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – mais aussi par des règles si la situation le justifie.
- pour les **bâtiments d'intérêt patrimonial exceptionnel et intéressant**, de protéger leurs caractéristiques architecturales en s'assurant que les modifications aux bâtiments énumérés dans les listes soient encadrées, dans la réglementation, par des critères (PIIA) mais aussi par des règles si la situation le justifie.
- dans les **secteurs d'intérêt patrimonial intéressant**, de protéger les caractéristiques architecturales et paysagères, de veiller à l'intégration des nouveaux bâtiments à leur environnement et de s'assurer que les modifications aux bâtiments existants se fassent en tenant compte du contexte. La réglementation devra prévoir que les interventions dans ces secteurs soient encadrées par des règles.
- **que l'élaboration des PIIA et l'élaboration de règles dans les règlements de zonage** favorisent une architecture de qualité et consolident le cadre bâti en harmonie avec le caractère de chaque lieu, en contrôlant notamment l'apparence des nouvelles constructions afin qu'elles s'intègrent à leur milieu environnant, ainsi qu'en contrôlant l'apparence des modifications à un bâtiment pour qu'elles s'harmonisent avec son expression architecturale spécifique.

Les principes qui devraient guider l'élaboration des PIIA et des règles sont les suivants : conserver l'identité des secteurs, connaître avant d'intervenir

et maintenir le bon état et l'intégrité des bâtiments par l'entretien.

Les variables suivantes devraient être considérées dans l'élaboration des PIIA et des règles :

- Parcelaire : mode de division, dimensions et proportions des parcelles, mode d'implantation du bâti, aménagement du terrain.
 - Bâti : volumétrie (gabarit, nombre d'étages, forme de la toiture), traitement des façades (saillies, composition des façades, rythme, forme et dimensions des ouvertures, modèles de portes et de fenêtres, revêtements, ornementation, couleurs, matériaux et textures, etc.).
- d'instaurer des mesures de zonage spécifiques pour des **ensembles significatifs** tels que les noyaux paroissiaux (parc, école, église, presbytère, etc.) afin de préserver l'essence de leur valeur patrimoniale.
 - d'étudier les territoires identifiés comme **ensembles urbains d'intérêt**, de recenser les typologies des ensembles qui présentent une grande homogénéité et de développer des outils visant à sensibiliser la population à l'égard de l'intérêt patrimonial de ces ensembles.
 - d'établir un contrôle sur les **démolitions** dans les secteurs d'intérêt patrimonial et pour les bâtiments patrimoniaux en évaluant l'intérêt patrimonial des bâtiments concernés afin d'éviter des pertes irréversibles.
 - d'éviter le fractionnement des **grandes propriétés** et d'assurer la protection et la mise en valeur des propriétés institutionnelles.
 - d'appliquer les mesures nécessaires à un examen du potentiel archéologique et, le cas échéant, à la protection des vestiges découverts, préalablement aux travaux d'excavation publics et privés dans les **grands ensembles à statut et les biens culturels à statut, les sites archéologiques recensés et les secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel**.

- de favoriser la prise en compte des **vestiges présentant une grande valeur archéologique** dans la conception et la réalisation des projets de construction ou d'aménagement urbain, notamment par l'adaptation des travaux ou l'intégration des vestiges.
- d'assurer la protection et la mise en valeur des aménagements urbains, des parcs et des **espaces publics**.
- de préserver et de protéger le **couvert végétal**, qui contribue beaucoup au caractère de plusieurs secteurs patrimoniaux répertoriés, de favoriser les plantations et de protéger de façon générale le patrimoine naturel, ainsi que de préserver et mettre en valeur le caractère champêtre des secteurs où l'on retrouve encore des paysages agricoles.
- de protéger les **perspectives** d'intérêt patrimonial telles que les vues sur le centre-ville, le mont Royal, les plans d'eau, les places publiques, les monuments commémoratifs, certains bâtiments ou clochers, etc.
- de préserver la spécificité de la **trame urbaine** montréalaise, qui découle des tracés fondateurs et des caractéristiques naturelles, et de préserver la grille orthogonale (incluant les ruelles des arrondissements du centre) ainsi que les plans d'ensemble et grilles particulières de certains arrondissements; de contrôler les subdivisions cadastrales afin de préserver le rythme des rues et de sauvegarder l'échelle du bâti.
- de développer des outils de promotion et de mise en valeur des **tracés fondateurs à fort potentiel**, aux fins de la protection de leur caractère.
- de développer un plan stratégique pour les **artères commerciales principales** (vitalité, affichage, rénovation, éclairage, mobilier urbain, etc.) qui tienne compte de la dimension patrimoniale des lieux et de concilier les opérations de travaux publics avec les préoccupations patrimoniales.

4.2 Générales à l'échelle montréalaise

Nous recommandons :

- de développer des outils de protection et de mise en valeur, incluant la **citation en vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec**, pour les immeubles qui possèdent une valeur patrimoniale élevée à l'échelle montréalaise, comme certaines maisons rurales et villas, institutions (ex. : écoles, églises), services municipaux (ex. : bains, casernes, complexes civiques), etc.
- de développer des outils de protection et de mise en valeur, incluant la création de **sites du patrimoine en vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec**, pour les sites qui possèdent une valeur patrimoniale élevée à l'échelle montréalaise, notamment certains noyaux villageois, ensembles institutionnels, grands domaines, grands gestes urbains et architecturaux, etc.
- à partir des critères de sélection établis pour l'évaluation des bâtiments et des secteurs susceptibles d'avoir un intérêt pan-montréalais, de développer un plan d'attribution de statuts patrimoniaux en vertu de la **Loi sur les biens culturels du Québec**, de fixer des critères d'évaluation pour les interventions sur les bâtiments et territoires protégés par le volet municipal de cette même loi, d'élaborer des outils de protection et de dresser un plan directeur pour la mise en valeur de chacun des sites du patrimoine.
- d'élaborer pour le public, les employés municipaux et les élus des activités et des **outils de sensibilisation** à l'égard du patrimoine.

– de réaliser des **études plus poussées** permettant d'accroître la connaissance du patrimoine bâti, historique et archéologique afin d'évaluer la valeur patrimoniale rattachée à différentes problématiques, notamment :

- étudier les territoires identifiés comme **secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel et secteurs d'intérêt archéologique** pour évaluer le degré de préservation du milieu physique, localiser les sites archéologiques conservés et définir préventivement les mesures de protection du patrimoine archéologique.
- faire des études détaillées sur le **patrimoine industriel** pour déterminer une stratégie de conservation et de développement des sites ; étudier plus spécifiquement les territoires identifiés comme ensembles industriels d'intérêt.
- établir des balises et des critères permettant de bien planifier et gérer la problématique du **patrimoine religieux**; favoriser la conservation et la mise en valeur des lieux de culte les plus importants relativement à leur valeur patrimoniale; mettre en œuvre des outils de gestion des demandes de permis et favoriser l'occupation de lieux de culte par des fonctions compatibles; favoriser le maintien des caractéristiques des ensembles conventuels les plus importants, de leurs espaces paysagers et des cimetières.
- accroître la connaissance du **patrimoine moderne** en encourageant la recherche, les inventaires et les publications à ce sujet.
- planifier des études à l'échelle montréalaise, développer des outils et élaborer des lignes directrices de rénovation et d'agrandissement adaptées aux diverses typologies que l'on retrouve dans les zones identifiées comme **ensembles urbains d'intérêt**.

4.3 Spécifiques à l'arrondissement

Nous recommandons :

- d'évaluer l'intérêt pan-montréalais des secteurs et des bâtiments d'intérêt patrimonial exceptionnel en vue de procéder à la création de sites du patrimoine et à la citation de bâtiments **en vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec**, notamment :
 - d'évaluer la pertinence de procéder à la citation du Stewart Hall, de la chapelle Morin et de la gare Valois afin de reconnaître que leur valeur patrimoniale dépasse les limites de l'arrondissement.
 - d'évaluer la pertinence de procéder à la constitution d'un site du patrimoine pour les secteurs du village, de la pointe et de Bowling Green, étant donné le caractère exceptionnel de ces lieux pour tout Montréal.
- d'envisager, avec le ministère de la Culture et des Communications, la création d'un arrondissement historique pour le secteur institutionnel de la pointe, étant donné que ce lieu peut avoir une valeur patrimoniale élevée à l'échelle de tout le Québec.
- de préserver et d'accroître les espaces publics en rive. Les vues et dégagements vers le lac Saint-Louis sont nombreux à Pointe-Claire et constituent une valeur ajoutée au lieu. Le caractère public de ces vues, dont on peut bénéficier à partir du chemin du Bord-du-Lac, de parcs publics ou de rues perpendiculaires, doit être préservé.
- de publier des ouvrages de référence destinés au grand public à partir des études et inventaires menés conjointement par la Ville et le ministère de la Culture et des Communications en 2003-2004.

5.

BIBLIOGRAPHIE

Photographies aériennes

Photographies aériennes, 1947-1948-1949, Ville de Montréal, Gestion des documents et archives

SERVICE DE GÉOMATIQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
Orthophoto noir et blanc, 2000, Navigateur urbain.

SERVICE DE GÉOMATIQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
Orthophoto noir et blanc, 2002, Navigateur urbain.

Cartes

ADAMS, John. *Map of the City and Suburbs of Montreal*, 1825. Bibliothèque de l'Université McGill, Département des livres rares et des collections spéciales.

BELLIN, Jacques-Nicolas. *Carte de Lisle de Montreal et de ses environs*, 1744, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote: G 3452 M65 1744 B4

BOUCHETTE, Joseph. *Topographical Map of the Province of Lower Canada*, 1815. Londres, W. Faden.

CHAUSSEGROS DE LÉRY, Gaspard. *Plan de la ville de Montreal en Canada*, 10 août 1717. Archives nationales (France), Centre des archives d'outre-mer, Dépôt des fortifications des colonies, Amérique Septentrionale, n° 473.

GOAD, Charles E. *Atlas of Montreal*, 1890, volumes 1 et 2, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote: G 1144 M65G475 G6 1890 CAR 1 et 2

GOAD, Charles E. *Plan of the City of Montreal*, 1909, 1911, 1912, 1913, 1914, 1915, volumes 1 à 12, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal et Direction du développement urbain de la Ville de Montréal.

HOPKINS, H.W. *Atlas of the City and Island of Montreal*, 1879, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote: G1144 M65G475 H6 1879 CAR

JOBIN, André. *Carte de l'île de Montréal*, 1834, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote: G 3452 M65 1834 J63 CAR

JOURDAIN dit LABROSSE, Paul. *Plan de la ville et des faubourgs de Montréal*, 1767. Archives nationales du Canada, NMC-16687 [2 sections] H2/340 Montréal 1767.

LEVASSEUR DE NÉRÉ, Jacques. *Plan de la ville de Montréal*, 1704. Archives nationales (France), Centre des archives d'outre-mer, Dépôt des fortifications des colonies, Amérique Septentrionale, n° 468A.

MELISH, John. *Plan of Montreal, with a Map of the Islands & adjoining Country*, 1815, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote: G 3454 M65 1815 M4

PINSONEAULT, A.-R. *Atlas of the Island of Montreal and Ile Bizard*, 1907, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote: G 1144 M65G475 P5 1907 CAR

SITWELL, H.S. *Fortification Surveys Canada. Contoured Plan of Montreal and its Environs, Quebec*, 1868-1869, Archives nationales du Canada, Ottawa.
Cote: V40/300/1867

UNDERWRITERS SURVEY BUREAU. *Insurance Plan of the City of Montreal*, 1952, 1953, 1954, 1955, 1957, 1959, 1961, 1962, 1963, 1964, 1966, 1967, 1972, volumes 1 à 10, 12 à 17, 19 à 21.

Ouvrages généraux

Itinéraire toponymique du Saint-Laurent, ses rives et ses îles, Québec, 1984, 451 p., coll. Études et recherches toponymiques, n° 9.

BEAUREGARD, Ludger. « Géographie historique des côtes de l'île de Montréal », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 28, nos 73-74, avril-septembre 1984, p. 47-62.

- BEAUREGARD, Ludger. *Toponymie de la région métropolitaine de Montréal*, Québec, Ministère des Terres et Forêts du Québec, 1968, 225 p., coll. Étude toponymique 2 (nouvelle série).
- BERGERON, Claude. *Architectures du XX^e siècle au Québec*, Québec, Musée de la civilisation / Éditions du Méridien, 1989, 271 p.
- BERGERON, Claude. *L'architecture des églises du Québec 1940-1985*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1987, 386 p.
- COMMISSION DES BIENS CULTURELS. *Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec*, Tome II, Québec, Les Publications du Québec, 1991, 565 p.
- COMMISSION DE TOPONYMIE. *Noms et lieux du Québec. Dictionnaire illustré du Québec*, Québec, Les Publications du Québec, 1994, 925 p.
- COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL. *Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal*. 12 volumes.
- COURVILLE, Serge (dir.). *Paroisses et municipalités de la région de Montréal au XIX^e siècle (1825-1861), Répertoire documentaire et cartographique*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1988, 350 p.
- DESJARDINS, Pauline. *Évaluation du patrimoine industriel. Critères généraux*, Montréal, Archemi / Ville de Montréal, Service du développement économique et du développement urbain, 29 août 2003, 56 p.
- LAURIN, J.-E. *Histoire économique de Montréal et des Cités et Villes du Québec*, [Montréal], Les Éditions J.-E. Laurin, 1942, 287 p.
- LEUNG, Felicity, David McCONNELL et Jean-Claude PARENT. *Les emplacements manufacturiers au Canada*, Ottawa, Environnement Canada, Service canadien des Parcs, 1990.
- LINTEAU, Paul-André. *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Boréal, 1992, 608 p.
- MAGNAN, Hormidas. *Dictionnaire historique et géographique des paroisses, missions et municipalités de la province de Québec*, Arthabaska, Imprimerie d'Arthabaska Inc., 1925, 738 p.
- MARSAN, Jean-Claude (dir.). *Inventaire préliminaire des bâtiments patrimoniaux de la Commission scolaire de Montréal*, vol. 1-2a-2b, Montréal, Université de Montréal, 28 février 2001.
- MARSAN, Jean-Claude. *Montréal en évolution : Historique de développement de l'architecture et de l'environnement urbain montréalais*, 3^e éd., Laval, Éditions du Méridien, 1994, 515 p.
- ROBERT, Jacques. *Les ensembles patrimoniaux de la Communauté urbaine de Montréal*, Montréal, Ministère des Affaires culturelles, mars 1985, 40 p.
- ROBERT, Jean-Claude. *Atlas historique de Montréal*, Montréal, Art Global / Libre Expression, 1994, 167 p.
- VILLE DE MONTRÉAL. *Le patrimoine de Montréal, Montréal*, Ville de Montréal et Ministère de la Culture et des Communications, 1998, 168 p.
- WOLFE, Jeanne M. et François DUFAUX (dir.). *A topographic Atlas of Montreal / Atlas topographique de Montréal*, Montréal, McGill School of Urban Planning / École d'urbanisme, 1992, 78 p.

Site Internet

VILLE DE MONTRÉAL. *Répertoire bibliographique sur le patrimoine archéologique de Montréal*, 2004.
http://www2.ville.montreal.qc.ca/urb_demo/domaines/archeo/bib_recherche.htm

Ouvrages spécifiques à l'arrondissement

Tour toponymique. L'ouest de l'île de Montréal
Montréal, s.d.

« Procès-verbaux sur la commodité et incommodité dressés dans chacune des paroisses de la Nouvelle-France par Mathieu-Benoit Collet, procureur général du roi au Conseil supérieur de Québec », dans *Rapport de l'archiviste de la province de Québec*, Québec, Imprimeur de Sa Majesté le Roi, 1922, 452 p.

Le pont Victoria. Un lien vital. / Victoria Bridge. The Vital Link, Montréal, Musée McCord d'histoire canadienne / McCord Museum of Canadian History, 1992, 127 p.

BEAUPRÉ et MICHAUD, architectes. *Inventaire patrimonial de la Ville de Beaconsfield*, Montréal, 2001, 87 p.

BERNARD, Florian. « Pointe-Claire », *La Presse*, 29 août 1983.

DES ROCHERS, Jacques. *Un lieu nommé Pointe-Claire. Guide d'excursion patrimoniale / A Place Called Pointe-Claire. A Heritage Tour Guide*, Pointe-Claire, 2000, s.p.

MATTHEWS, Brian R. *A History of Pointe Claire*, Pointe-Claire, Brianor Ltd., 1985, 324 p.

McCANN, L.D. « Planning and Building the Corporate Suburb of Mount Royal, 1910-1925 », dans *Planning Perspectives*, 11, 1996, p. 259-301.

MILNE, George E.R. *Recollections of Early Pointe-Claire*, Pointe-Claire, West Island School Commission, décembre 1965, 29 p.

MONGRAIN, Guy. *Le développement urbain de Pointe-Claire (volet historique), Rapport préliminaire*, Montréal, Ministère de la Culture et des Communications / Ville de Montréal, 2004, 92 p.

Montréal 